

CONCOURS DE PROJETS

TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE VENTHONNE

RAPPORT DU JURY – FEVRIER 2026

Département des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine
Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS



MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Noble-Contrée, mandante et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les Services cantonaux de l'enseignement et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE

Actuellement le centre scolaire est constitué de deux bâtiments distincts et d'époques différentes :

A l'est, le bâtiment de l'école construit dans les années 1954 abrite actuellement 4 classes, 2 salles ACM et un appartement réaffecté pour l'utilisation scolaire (salle d'appui, de langue ou de soutien, salle des maîtres, local de photocopies, cuisine).

Des locaux pour société sont disposés au rez inférieur avec accès à la cour. Un hall spacieux est utilisé comme petite salle de location, une cuisine et des locaux de rangements. Ce programme doit être réintégré dans le nouveau projet.

Les locaux scolaires de l'école ne correspondent plus aux besoins actuels en termes d'enseignement, de plus le bâtiment ne répond plus aux normes parasismiques, énergétiques et de protection incendie.

A l'ouest, la salle polyvalente, construite en 1988 est reliée à l'école par une verrière. L'étage abrite 2 salles de classe et 1 classe d'appui. Il est prévu de déplacer ces 3 salles dans le nouveau projet. Elles sont d'ailleurs intégrées dans le programme des locaux. La toiture pose des problèmes d'infiltrations et est à repenser.

Au vu de ces considérations la commune a la volonté de réorganiser le centre scolaire en transformant le bâtiment de la salle polyvalente et en remplaçant l'école actuelle par un nouveau bâtiment.

Le présent concours est organisé afin de trouver le meilleur projet de transformation du centre scolaire. La commune de Noble-Contrée souhaite avoir une vision globale du développement des différentes structures envisagées sur ce site.

INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le premier objectif du concours est la démolition du bâtiment de l'école et de la verrière afin de se libérer des contraintes de structures existantes, qui ne permettent pas de répondre aux besoins pédagogiques actuels.

L'autre objectif concerne la salle de gymnastique. Cette salle couvre à la fois les besoins de l'école, ceux des sociétés sportives locales et ceux de la commune. Également utilisée comme salle polyvalente, elle joue un rôle important au sein de la vie communautaire : spectacles, lotos, mariages, etc., y sont régulièrement organisés. **Il est demandé aux concurrents d'intégrer dans leur réflexion quelle stratégie adopter par rapport à cette construction ne répondant plus aux exigences actuelles. (parasismique, sécurité, accessibilité, exigences énergétiques...). En première approche, la commune souhaiterait la conserver et la rénover.**

Cependant, la possibilité est laissée aux concurrents de soumettre une solution proposant une réaffectation ou son remplacement complet. Dans ce cas de figure, l'ensemble des espaces existants devront être intégrés à la nouvelle construction. (voir programme des locaux – chap. 2.10)

Les projets maintenant la salle polyvalente existante seront privilégiés pour des motifs économiques et de respect du budget de 11 millions.

Le choix pour l'une ou l'autre stratégie résultera en tous les cas d'une balance entre considérations budgétaires, fonctionnelles et urbanistiques.

Plus généralement, il s'agit de repenser le complexe scolaire dans son ensemble. Le résultat attendu doit proposer une vision globale, touchant à son organisation spatiale, intégrant la distribution et l'intégration des différents programmes existants et futurs (école primaire, salle polyvalente, locaux communaux, etc.), la circulation interne au complexe, le flux quotidien des enfants, son architecture et sa relation/intégration avec le village. L'extension du centre scolaire devra s'intégrer de manière harmonieuse au contexte actuel en termes de volumétrie, de distribution et de fonctionnement.

Les aménagements extérieurs sont également dévolus au public « ouverture au village et/ou au public » en dehors de l'usage scolaire. Comme la cour ou la place de jeux qui permettent l'organisation de divers types de manifestations.

Contraintes particulières

La phase transitoire doit également être prise en compte dans le concours, avec la présence de containers sur le site accueillant provisoirement les salles de classe pendant la durée des travaux.

Etant donné que la cour d'école est également utilisée comme places de parc pour les manifestations, cette surface doit autant que possible être utilisable durant les travaux, et maintenue dans le projet.

L'espace extérieur doit pouvoir accueillir occasionnellement une grande tente de manifestation (~30x30m) et servir régulièrement de parking public.

DONNEES RELATIVES AU SITE

Le périmètre du concours correspond au périmètre mentionné en rouge sur le plan de situation topographique et correspond partiellement à la parcelle 113. La crèche ainsi que la maison des rencontres ne font pas partie du périmètre du concours.

Les parcelles se situent en zone de constructions et d'installations publiques A. La parcelle en question se trouve actuellement en zone réservée, dans l'attente de l'homologation du nouveau RCCZ en cours d'élaboration. La nouvelle construction ne doit donc pas entraver la planification future (art 27 LAT et 19 LcAT). En particulier, la nouvelle distance à la limite sera de 3 m et la hauteur maximale de 15m (y compris hauteur d'excavation de 3m au maximum). Des dérogations sont possibles si le programme l'exige.

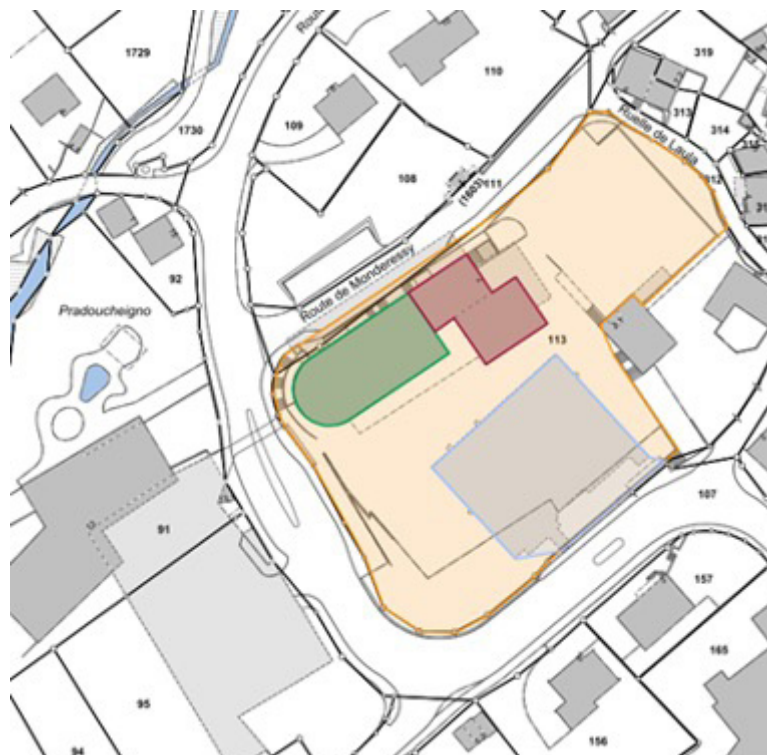
Le règlement communal des constructions et le plan d'aménagement des zones sont en cours de révision. Les grandes orientations seront fournies par l'administration communale. En particulier, l'obligation de toitures à pan figurant dans le règlement des constructions de Venthône fait déjà l'objet de nombreuses dérogations et est vouée à disparaître.

Dans tous les cas, le projet devra répondre aux grands principes de l'aménagement du territoire, en particulier l'utilisation rationnelle du sol.

Les distances minimales par rapport aux routes sont à respecter (selon la loi sur les routes), ainsi que les distances minimales entre bâtiment selon les directives de protection incendie AEA1 DP15-15.

Les abris PC situés en-dessous de la cour d'école actuelle et mentionnés sur le plan de situation doivent être pris en compte et préservés.

Il est possible de construire sur l'abri PC et sur la salle polyvalente (surélévation). Voir dans les documents annexes les deux rapports de vérifications statiques et sismiques.



Périmètre du projet (orange), école à démolir (rouge), salle polyvalente (vert), abris PC souterrains (bleu)

MOBILITE

Le projet devra améliorer et sécuriser l'accessibilité au site. Il y a actuellement 42 places de parc sur le parking. Ces places sont à maintenir ou à restituer sur la parcelle.

Un parking offrant 9 places pour les enseignants se situe hors périmètre du concours, sur la rue de Monderessy. Une zone de dépose minute permet à environ 5 véhicules de stationner.

La dépose des bus scolaires fonctionne et ne nécessite pas de modifications.

Approximativement 65% des élèves viennent à l'école à pied et 5% à vélo. Le reste (30%) est véhiculé par les parents.

L'espace extérieur doit pouvoir accueillir occasionnellement une grande tente de manifestation (~30x30m) et servir régulièrement de parking public.

Afin de limiter les îlots de chaleur, liberté est laissée aux participants pour proposer un autre revêtement compatible avec ces activités.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 2c, d'une procédure ouverte selon les art. 18 et 22 de l'AIMP du 25.11.2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 15.03.2023 (état au 01.01.2024).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un-e architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un-e ingénieur-e civil-e (ou d'un groupement d'ingénieur-e-s civil-e-s). Les partenaires du groupe doivent être établi-e-s en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieur-e-s civil-e-s doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes :

- Etre titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur-e civil-e délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent;
- Etre inscrit-e aux Registres suisses des professionnel-le-s de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur-e civil-e au niveau A ou B, le niveau C étant exclu;
- Répondre aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F)).
- Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, qui ne sont associé-e-s que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.
- Les collaborateur-ice-s occasionnel-le-s engagé-e-s pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un-e architecte, respectivement un-e ingénieur-e civil-e, employé-e, peut participer au concours si son employeur-euse l'y autorise et ne participe pas elle/lui-même au concours comme participant-e, membre du jury ou expert-e. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur-euse devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, porteur-euse-s d'un diplôme étranger ou inscrit-e-s sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le marché concerne les compétences d'un-e architecte et d'un-e ingénieur-e, il n'est pas requis aux participant-e-s de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils/elles le jugent nécessaire, les participant-e-s peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur-e en sécurité, physicien-ne du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteur-euse-s et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un-e planificateur-ice spécialisé-e est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participant-e-s doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 24 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP et envoyées à tous les membres du jury le 16 octobre 2025..

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, Service immobilier et patrimoine

Membres thématiques

M. Mathieu Caloz Président de la commune de Noble-Contrée
M^{me} Daria Torrent Conseillère communale de Noble-Contrée
M^{me} Valérie Albrecht Directrice des écoles de Noble-Contrée

Membres professionnels

M^{me} Kristina Sylla Widmann Architecte UDM, FAS, SIA Genève
M. Eik Frenzel Architecte EPF, FAS, SIA, Lausanne
M. Frank Séverin Ingénieur civil EPF, SIA, Montreux

Suppléants thématiques

M^{me} Gaëlle Oggier Vice-présidente de la commune de Noble-Contrée
M. Arnaud Solioz Conseiller communal de Noble-Contrée
M^{me} Fanny Pannatier Référente de l'école de Venthône

Suppléants professionnels

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service immobilier et patrimoine, VS

Experts

M. Michel Beytrison Service de l'enseignement, VS
M. Loïc Chambovey Technicien communal Noble-Contrée
M. Nicolas Hug Responsable conciergerie école de Venthône

Conformément à l'art. 10.5 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury doivent être des professionnels eu égard au cahier des charges et la moitié au moins des professionnels doivent être indépendants du maître de l'ouvrage.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service immobilier et patrimoine en collaboration avec la commune de Noble-Contrée le 20 janvier 2026. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

21 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 21 projets ont été retournés dans les délais.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

La distance minimale aux routes est à vérifier sur le projet N°12

La hauteur maximale de 15m est dépassée sur les projets N°14 et 21. Mais une dérogation est possible.

Le respect des distances minimales selon prescriptions AEAI sont à vérifier ultérieurement sur les projets N°14, 17 et 21. (Matérialité, mesures compensatoires éventuelles...)

L'espace libre pour le parking événementiel et l'installation d'une tente 30x30m sont à vérifier sur les projets N°05, 10, 12, 14 et 20.

Le respect des prescriptions incendies, soit des voies d'évacuation est à vérifier sur les projets N°03, 05, 06, 08, 10, 11, 12 et 15

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces brutes de plancher et n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 5 et vendredi 6 février 2026.

ANALYSE DETAILLEE DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 21 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 21 projets au jugement.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 6 projets suivants sont éliminés :

- N°02 FAIRE AVEC
- N°07 AVEC PLAISIR
- N°09 A DEUX MAINS
- N°10 QUICK ET FLUPKE
- N°12 EN RANG PAR DEUX
- N°19 NOED

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Les 6 projets suivants sont éliminés :

- N°04 CENT-DIX-SEPT
- N°08 MIKADO
- N°14 D'ARTAGNAN
- N°16 ECHO
- N°18 LIBELLULE
- N°21 VIE TSE

3^{ème} tour d'élimination

Pour le troisième tour, le jury rentre dans le détail de l'organisation typologique des plans, de la matérialité et du concept constructif. Des étapes de réalisation, des propositions d'extensions. Le maître de l'ouvrage et les utilisateurs relèvent les qualités et défauts de chaque projet. Les 5 projets suivants sont éliminés :

- N°06 ROSE DES VENTS
- N°11 ONA
- N°13 360 WILDCAT
- N°17 ARCHIBALD
- N°20 LA GUERRE DES BOUTONS

Repêchage

Arrivé au terme des trois premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en passant en revue tous les projets. Il confirme son jugement et ne procède à aucun repêchage.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 105'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°05	AXOLOTL	37'000.-	HT
-------------	---------	----------	----

2^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°15	NOE	33'000.-	HT
-------------	-----	----------	----





3^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°03	UN, DEUX, TROIS, SOLEIL!	20'000.-	HT
-------------	--------------------------	----------	----

4^{ème} rang / 4^{ème} prix

Projet N°01	PITCHOUNE	15'000.-	HT
-------------	-----------	----------	----

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet :
n° 5, devise "Axolotl"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.
Sion, le 6 février 2026

Philippe Venetz	
Mathieu Caloz	
Daria Torrent	
Valérie Albrecht	
Kristina Sylla Widmann	
Eik Frenzel	
Franck Séverin	
Gaëlle Oggier	
Arnaud Solloz	
Fanny Pannatier	
Christophe Lugon-Moulin	
Michel Beytrison	
Loïc Chambovey	
Nicolas Hug	

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des participants. Il relève que le 21 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°05 « AXOLOTL » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

De manière générale, le jury estime que le projet répond de manière convaincante à l'enjeu du concours. La force du projet réside dans sa capacité à augmenter les espaces extérieurs en concentrant les interventions le long de la route Monderessy. La création d'un volume adossé à la salle polyvalente ainsi que son étage de surélévation, permet en effet de libérer le sol d'avantage encore que l'état actuel. Il en résulte un bâtiment compact rassemblant toutes les fonctions sous un même toit. L'intervention est accompagnée d'espaces extérieurs dont la riche palette offre flexibilité et diversité: plantations en pleine terre, terrain de sport et de pétanque, espaces jeux et didactiques, bassin de rétention et placette d'accès au bâtiment. Le jury apprécie tout autant la cohérence de ce nouvel ensemble, la clarté de l'intervention sur l'existant, que la polyvalence des usages mis à disposition. Tel un axolotl, l'école se régénère, se recompose et se trouve enrichie de transformations partielles offrant à la Commune un nouveau visage et à l'école une nouvelle jeunesse.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

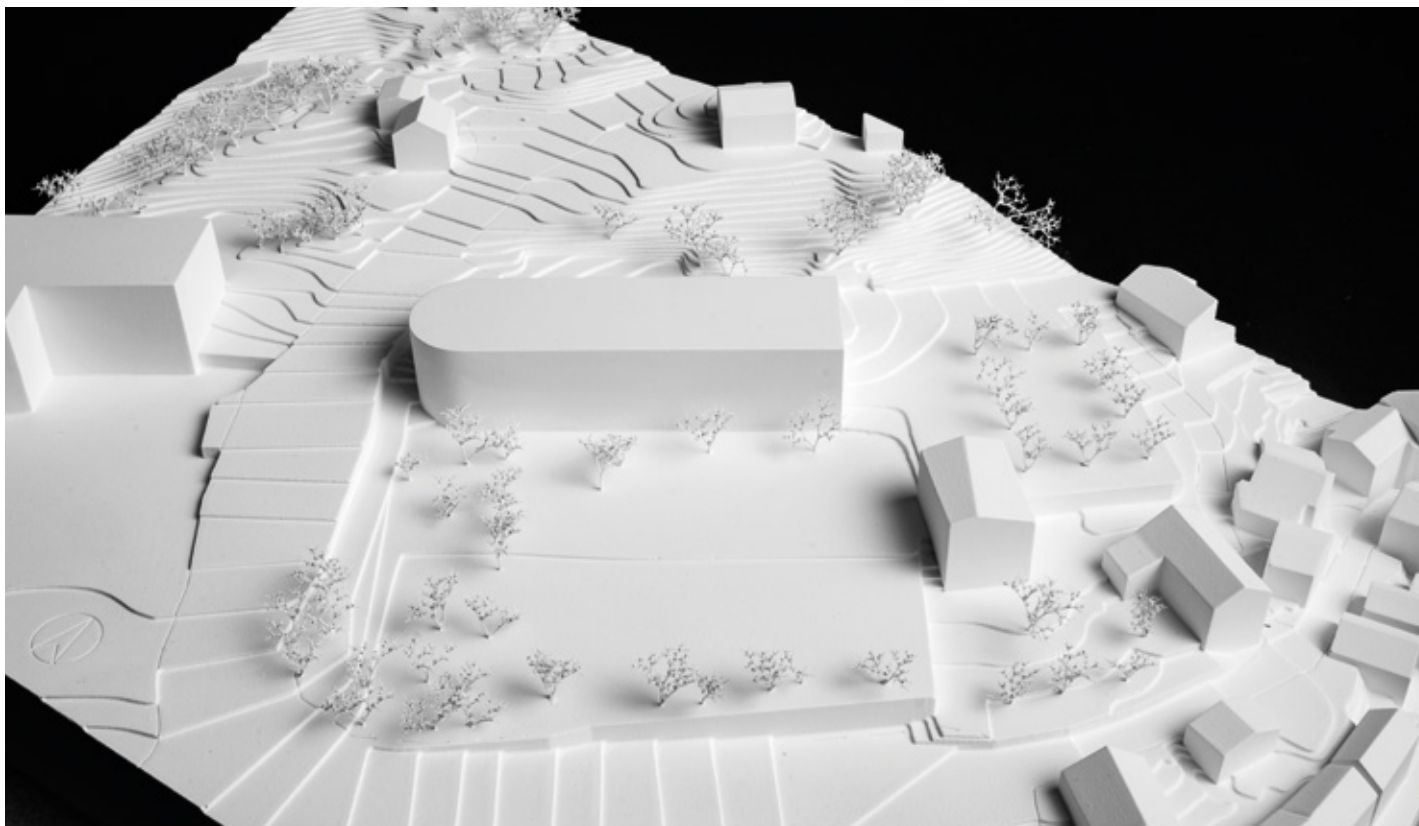
EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **jeudi 5 mars 2026 à 17h30** à l'espace d'exposition des concours du canton du Valais, au 3^{ème} étage de la halle Manufacture des Iles.

Adresse : route des Iles 32, 1950 Sion. Accès par l'escalier métallique extérieur.

Les projets seront exposés du lundi 9 au vendredi 13 mars 2026 de 16h30 à 18h30.

PROJETS PRIMES



N°05 AXOLOTL

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann,
Jessica Giglio

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Camillo Ravaioli, Hamza Sehaqui,
Elia Stamm

La force du projet réside dans sa capacité à augmenter l'espace ouvert du préau en concentrant les interventions le long de la route Monderessy. La création d'un volume adossé à la salle polyvalente ainsi que son étage de surélévation, permet en effet de libérer le sol d'avantages encore que l'état actuel. Il en résulte un bâtiment compact rassemblant toutes les fonctions sous un même toit. L'intervention est accompagnée d'espaces extérieurs dont la riche palette offre flexibilité et diversité : plantations en pleine terre, terrain de sport et de pétanque, espaces jeux et didactiques (réemploi issu de la démolition), bassin de rétention et placette d'accès au bâtiment. Le jury apprécie tout autant la cohérence de ce nouvel ensemble, la clarté de l'intervention sur l'existant, que la polyvalence des usages mis à disposition.

Même si les salles de classes sont clairement regroupées dans l'adjonction, des relations visuelles ou fonctionnelles avec la salle de gymnastique sont possibles à chacun des niveaux, notamment avec les espaces dédiés aux locaux de sociétés. A cet étage, l'espace chant constitue d'ailleurs une réserve pour deux classes, permettant de se libérer habilement de l'ajout d'une surface supplémentaire en cas d'éventuelle extension. Avec une vision globale et parcimonieuse de la durée de vie d'un équipement public, la proposition mise sur les synergies et la mutualisation plutôt que sur l'addition des fonctions. La réalisation des étapes de construction sans containers provisoires participe également à l'intelligence et à l'économie de moyen recherché. Des attentions quant aux usages quotidiens n'en sont pas moins offertes : dégagements pour des espaces de travail au dernier niveau, accès couvert indépendant pour les sociétés sur la route de Monderessy, cuisine en lien avec le préau et le hall lors de manifestations, couvert continu en lien direct avec le préau.

La partie nouvelle propose un système constructif clair et cohérent, fondé sur des planchers mixtes bois-béton et des parois de contreventement en ossature bois. L'introduction de porteurs intermédiaires continus à l'est assure une bonne régularité des portées, facilite la standardisation des modules et renforce la lisibilité structurelle. L'ensemble constitue une solution rationnelle, compatible avec les objectifs de préfabrication, de qualité d'exécution et de performance environnementale. La surélévation de la salle de gym de 1988 est conçue comme une structure légère

en bois, limitant les charges verticales transmises à l'existant et permettant une intervention rapide en site occupé.

Le complexe existant de toiture (isolation, étanchéité, gravier) est entièrement déposé et remplacé par un nouveau plancher formant le niveau supplémentaire ; ce complexe est volontairement plus léger que l'existant afin de garantir la charge utile réglementaire de 300 kg/m² pour les salles de classe. L'absence d'appuis intermédiaires entre les façades nord et sud est compensée par des sommiers de grande hauteur associés à un panneau lamellé-croisé, assurant la reprise des portées imposées.

Du point de vue parasismique, la stratégie retenue est cohérente : la structure légère de la surélévation limite l'ajout de masse en hauteur et ne pèse que faiblement le comportement global. La masse propre de la nouvelle structure peut être rapprochée de celle de la toiture existante, ce qui permet de maintenir un facteur de conformité satisfaisant. Une analyse en déplacements est prévue pour confirmer l'atteinte du critère de régularité, avec la possibilité, si nécessaire, de s'appuyer sur la partie nouvelle à l'est pour stabiliser l'ensemble.

L'ensemble du dispositif témoigne d'une compréhension fine des contraintes du site, des exigences parasismiques et des enjeux constructifs, avec une démarche argumentée et maîtrisée.

De manière générale, le jury estime que le projet répond de manière convaincante à l'enjeu du concours. Tel un axolotl, l'école se régénère, se recompose et se trouve enrichie de transformations partielles offrant à la Commune un nouveau visage et à l'école une nouvelle jeunesse.

Axolotl



Plan étage bas



Plan étage haut

CONCEPT STRUCTUREL ET ECONOMIQUE
 L'objectif principal de ce projet est de transformer et d'agrandir le centre scolaire existant pour répondre aux besoins éducatifs de la population locale. Le projet est conçu pour être durable, flexible et économique. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durables. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptables à différents niveaux d'éducation. Le projet est financé par des fonds publics et privés, et est soutenu par la communauté locale.



étage 1

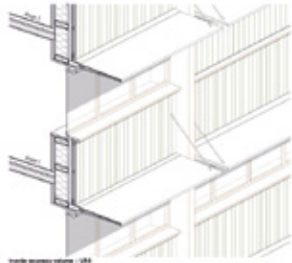


étage 2



étage 3

PROTECTION INCENDIE
 Le projet est conforme aux normes de sécurité incendie en vigueur. Les matériaux utilisés sont ignifuges et résistent à la chaleur. Les escaliers sont protégés par des portes coupe-feu. Les sorties de secours sont clairement indiquées et facilement accessibles. Le projet est équipé d'un système d'alarme incendie et d'équipements de lutte contre l'incendie.



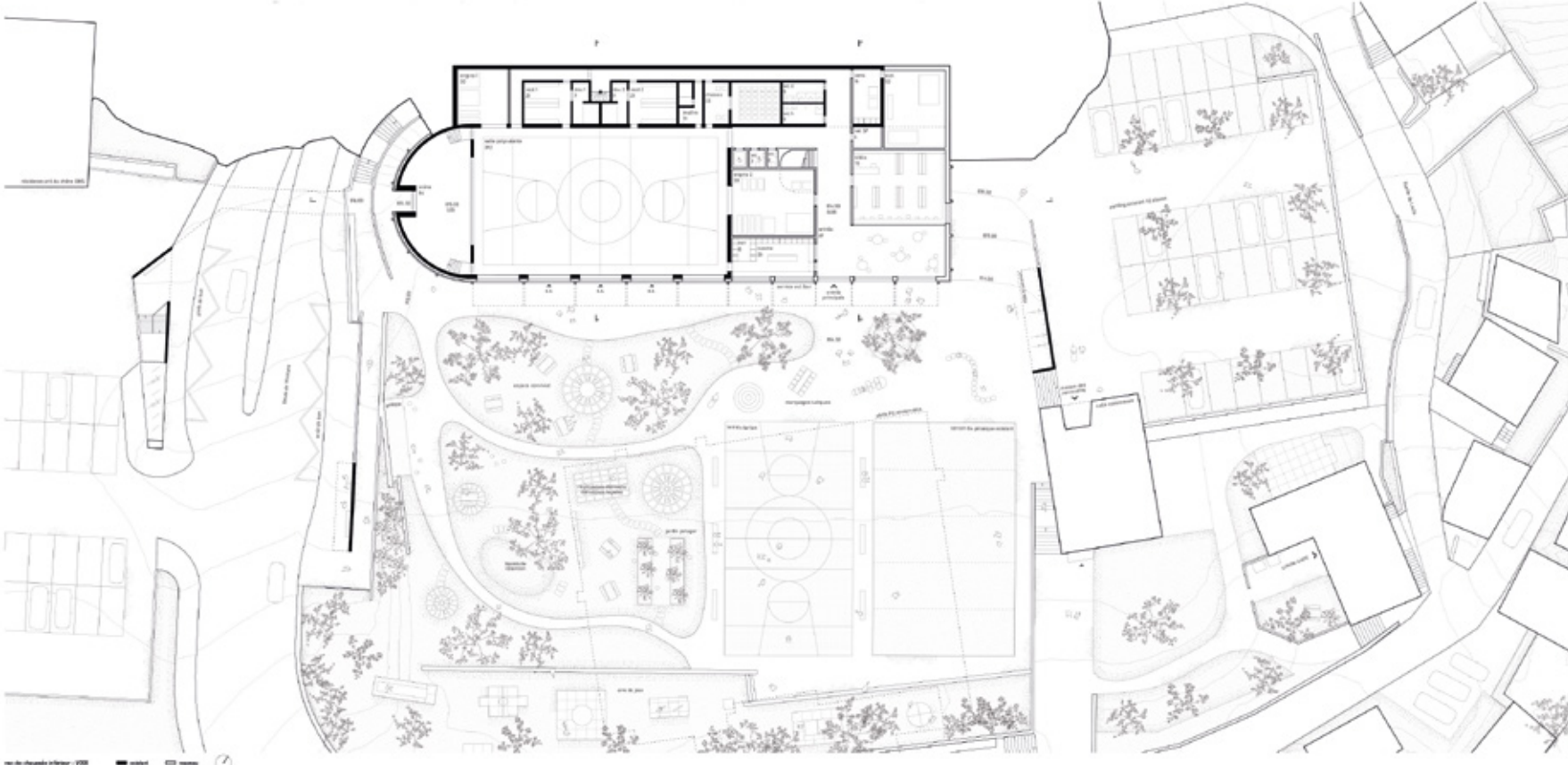
ENERGIE
 Le projet est conçu pour être économe en énergie. Les matériaux utilisés ont une bonne isolation thermique. Les fenêtres sont équipées de vitrages à double vitrage. Le projet est équipé d'un système de chauffage et de refroidissement à haute efficacité énergétique. Le projet est également équipé d'équipements à faible consommation d'énergie.

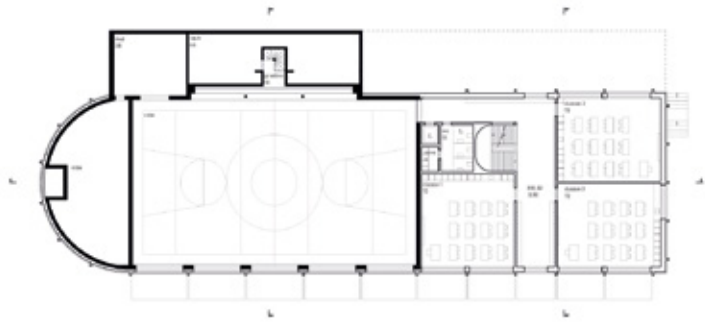


étage 4

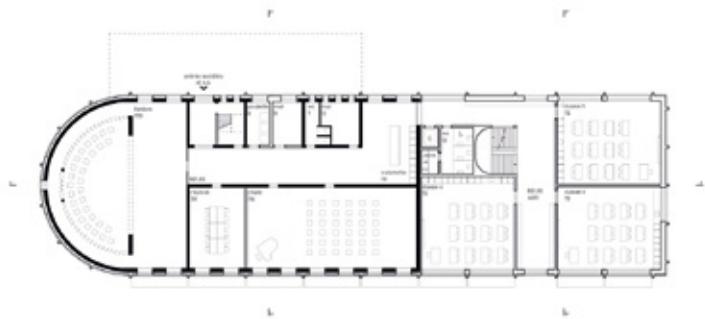


étage 5

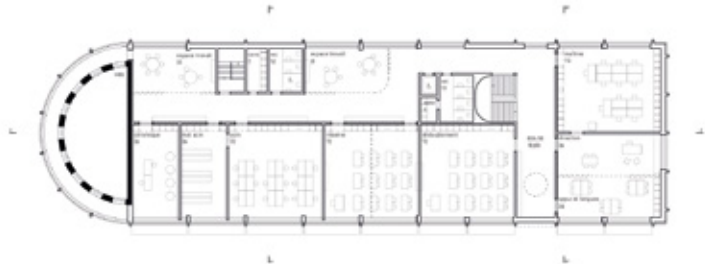




Page 1 - 1/200



Page 2 - 1/200



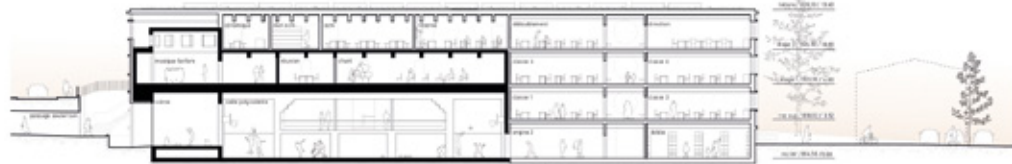
Page 3 - 1/200



Page 4 - 1/200



Page 5 - 1/200



Page 6 - 1/200



Page 7 - 1/200



N°15 NOE

2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

ATELIER DIMANCHE ARCHITECTES SÀRL, SION

Collaborateurs :

Tamara Henry, Mathieu Robitaille, Tobias Van Hecke

20

CAMBIUM INGENIERIE SA, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs :

Nils Baertschi, Sohayla Kikic, Maxime Pittet

Le projet NOE se caractérise par une idée directrice forte : rassembler l'ensemble des fonctions publiques et de l'école primaire sous un même toit. Cette stratégie propose une organisation compacte, intégrant école, salle polyvalente et locaux communaux dans une logique unitaire. Le jury apprécie cette approche, qui limite la dispersion des volumes et renforce l'idée d'un équipement public central.

La proposition se distingue également par sa volonté de valoriser la salle polyvalente existante. L'extension découle de la géométrie de la salle de gym et développe une continuité architecturale claire. Le préau couvert, conçu comme un pavillon de jardin, offre un espace extérieur qualitatif et potentiellement très utilisé, tant par l'école que par les activités communales.

Les espaces extérieurs sont généreux et bien dotés. Le jury relève positivement l'utilisation de la dalle de l'abri PC pour accueillir les terrains de sport, ainsi que la présence d'un terrain de pétanque, d'une zone arborisée et d'équipements de jeux. L'ensemble propose une offre diversifiée, capable de répondre à des usages multiples.

La partie nouvelle adopte une structure régulière de poteaux, sommiers et planchers mixtes, offrant un système constructif clair. Le noyau en béton, placé de manière excentrée, ne suffit toutefois pas à assurer à lui seul la stabilisation de cette nouvelle aile, celle-ci reposant également sur des cloisons de contreventement en bois.

La surélévation de la salle de gym s'écarte partiellement du cadre fixé pour le concours, lequel demandait une structure occupant toute la largeur existante et transmettant ses charges directement aux façades nord et sud. Le projet propose au contraire une surélévation modulaire plus étroite, en retrait d'environ 1,5 à 2m, dont les charges ne peuvent être reprises par les piliers de façade et doivent être reportées sur les sommiers en béton précontraint supportant actuellement la toiture. Cette configuration implique un renforcement de ces éléments, ce qui n'apparaît toutefois pas insurmontable. La zone du puits de lumière nécessite en outre une vérification spécifique.

Le jury formule cependant une réserve majeure concernant l'échelle du projet. Le choix d'un volume très important apparaît hors échelle par rapport au site et au village. Malgré la cohérence du concept, la masse bâtie risque de dominer le contexte et de générer une présence trop imposante, peu compatible avec le caractère du tissu environnant.

Cette volumétrie conséquente engendre également des conséquences économiques. La stratégie du « tout sous un toit », si elle apporte des avantages fonctionnels, semble ici générer une surcharge volumétrique et financière difficile à justifier dans le cadre d'un projet communal.

En conclusion, NOE propose une vision claire, compacte et structurante, avec une valorisation pertinente de l'existant et des espaces extérieurs de qualité. Le projet est cependant pénalisé par sa volumétrie importante et par ses incidences économiques. Ces réserves expliquent qu'il soit retenu comme projet primé, sans constituer la réponse la plus équilibrée au programme.



École de Vent depuis le sud



plan de situation 1/100



à gauche de l'actuel bâtiment de 1938

concept

Le projet pour le centre scolaire de Venthône réinterprète la figure symbolique de l'école de NOÉ. La forme de bâtiment reprend la topographie d'un terrain en pente, un espace protégé du monde extérieur, propice à l'apprentissage et à la découverte. L'école de 1938 accueille sous ses toits tout type de publics et les différentes formes de programmes éducatifs, celle polytechnique ou basée communément sur le programme des soins et des flux distincts, un état d'esprit permettant finalement d'accueillir dans un bâtiment unique et cohésif.

Le concept proposé inclut une nouvelle rue au bâtiment de 1938. Un quartier de bâtiment d'origine réalisé par l'architecte Michel Zuffray sera préservé. Elle donnera un projet une impulsion nouvelle. Un flux éducatif sera favorisé en favorisant l'histoire, riche de nombreux espaces intérieurs dans le cadre de la formation soit l'histoire comme un vaste tableau circulaire à la manière d'un panorama ou d'un cylindre ouvert.



implantation et relations avec l'existant

Le bâtiment de 1938 est conservé, agrandi et mis en conformité. L'extension s'inscrit dans la continuité de l'existant et le territoire construit en bois sur le site existant. La nouvelle rue relie comme un pont avec un axe de la pente pour répondre les besoins éducatifs de la région et servir le territoire. Elle permettra d'organiser un site de haut en respectant les dimensions du programme. Cette solution simple et compacte offre un maximum d'espace pour le cœur d'école et les aménagements extérieurs. La forme hybride de la toiture assure un dialogue avec la structure végétale existante en garantissant un programme des surfaces d'activités adaptées aux besoins de la région.

Le projet propose trois axes de circulation distincts pour une circulation optimale de la pente. L'axe principal est accessible depuis l'axe de la pente de la rue d'école. Les aménagements autour du bâtiment favorisent la polyvalence pédagogique, avec une implantation parallèle à la rue, les espaces de plein air (cour d'école) sont prévus pour une utilisation de la rue d'école. À l'axe de la pente de la rue d'école, l'axe de circulation est favorisé à l'axe de la pente pour les différents espaces de plein air et la grande cour de la rue d'école.



écologie et développement durable

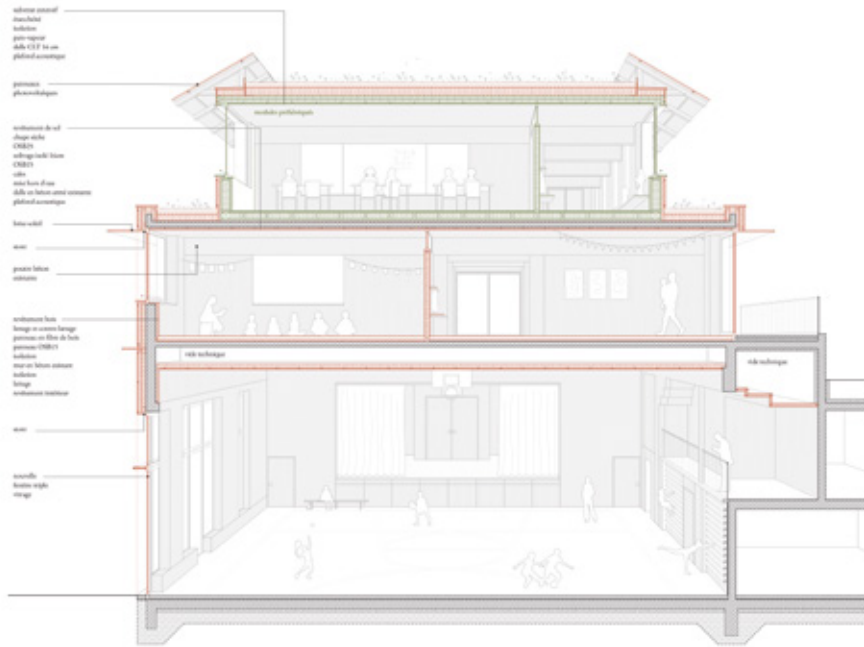
Le projet contribue à une gestion responsable et responsable des ressources. Il conserve toutes les structures existantes, présente et abrite le bâtiment de 1938. L'extension est faite à l'origine des besoins éducatifs. Une partie des besoins éducatifs est prise en compte de la façon la plus respectueuse pour le site existant. Les besoins éducatifs sont pris en compte pour l'axe de la pente. Les besoins éducatifs sont pris en compte pour l'axe de la pente. Les besoins éducatifs sont pris en compte pour l'axe de la pente.

À l'extérieur, le bâtiment est basé sur la préservation des éléments en béton existants. Les toitures rigides, les murs et les toits sont en façade. Afin de préserver au mieux le territoire, les besoins éducatifs sont pris en compte pour l'axe de la pente. Les aménagements extérieurs sont prévus pour servir les besoins éducatifs de la région. Les aménagements extérieurs sont prévus pour servir les besoins éducatifs de la région. Les aménagements extérieurs sont prévus pour servir les besoins éducatifs de la région.

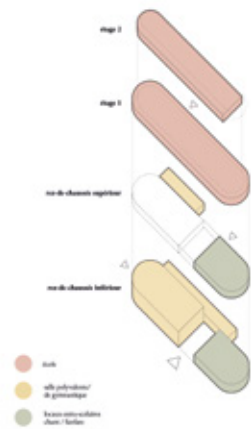


étapes de chantier

- étape 1 : fondations**
Construction en béton des éléments (coulés) préfabriqués préfabriqués en béton et en béton sur le site existant. Ces modules sont posés sur une structure en sol pour le bâtiment. Les modules sont posés sur le site existant.
- étape 2 : distribution**
Une fois le développement de l'axe éducatif, les modules sont posés sur le site existant. Les modules sont posés sur le site existant.
- étape 3 : extension et rénovation**
Après la distribution, les modules de rénovation et d'extension de bâtiment sont posés sur le site existant. Les modules sont posés sur le site existant.
- étape 4 : atterrissement**
Les modules préfabriqués de l'axe de la pente sont posés sur le site existant. Les modules sont posés sur le site existant.
- étape 5 : fin de travaux**
L'achèvement des modules préfabriqués de l'axe de la pente pour la construction de la rue de l'école et pour l'extension de la rue de l'école.



usage constructive L10

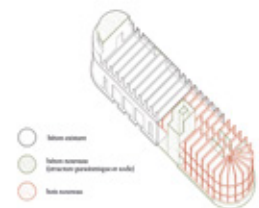


programme

Pour favoriser l'indépendance de chaque unité, le programme répartit les trois fonctions principales (salle polyvalente ou bureau communautaire par étage et par secteur. Au sixième, la salle polyvalente est commune et unique. La salle commune et le local matériel sont répartis et coordonnés avec les locaux AEA et répartis.

Des entrées, le foyer est d'échelle humaine et de réception. La cuisine est directement sur cet espace. La circulation verticale est conçue à la hauteur des usages. À l'été, les salles de réception de la faïence et de la céramique assurent les espaces d'accueil et de réception. Les salles d'usage des bureaux communautaires sont regroupées à proximité des places de stationnement.

Le complexe scolaire se développe sur deux étages avec des entrées et des circulations indépendantes. Les entrées sont aménagées en un grand bénéficiaire d'un confort d'accueil et de la rue sur le grand passage. Un petit espace est positionné à proximité des entrées principales. Il offre le cadre nécessaire à une connexion facile pour deux entrées avec les locaux communs.



structure et matériaux

La structure en bois est conçue en préfabriqué et assemblée. L'ensemble des éléments structurels et de finitions sont en bois. La nouvelle conception en préfabriqué est conçue pour faciliter l'entretien de la structure. La structure en bois est conçue en préfabriqué et assemblée. L'ensemble des éléments structurels et de finitions sont en bois. La nouvelle conception en préfabriqué est conçue pour faciliter l'entretien de la structure.

Le système constructif s'appuie sur des méthodes de fabrication simples et sûres. Il utilise des pièces, des composants et des joints aux dimensions standard qui offrent une grande flexibilité de montage. Les éléments de montage sont en bois et sont conçus pour être facilement remplacés en cas de besoin.



la faïence en marche vers le village



hall d'entrée

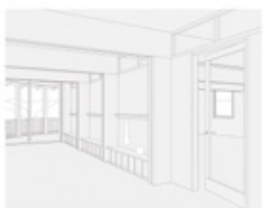
Positionné entre les bureaux communs et son annexe, le hall d'entrée se situe au cœur du dispositif. Il fait le lien entre l'étage et la salle de gymnastique et entre la cuisine et la salle polyvalente lors d'événements extra scolaires. Situé au niveau de la rue, c'est un lieu de rassemblement et de centralisation offrant un cadre agréable et accueillant. Les entrées des salles de classe sont conçues en préfabriqué et assemblées en bois massif pour offrir une qualité de finition et de durabilité.

Le système constructif s'appuie sur des méthodes de fabrication simples et sûres. Il utilise des pièces, des composants et des joints aux dimensions standard qui offrent une grande flexibilité de montage. Les éléments de montage sont en bois et sont conçus pour être facilement remplacés en cas de besoin.



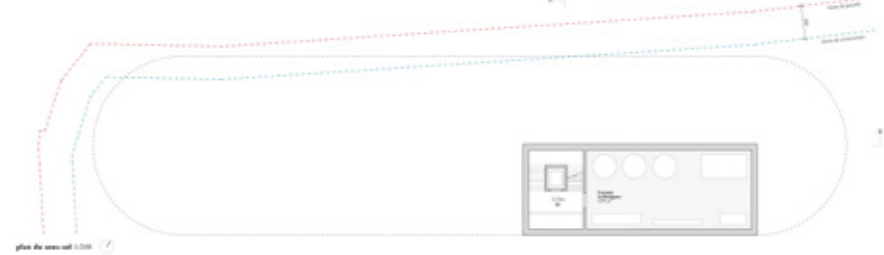
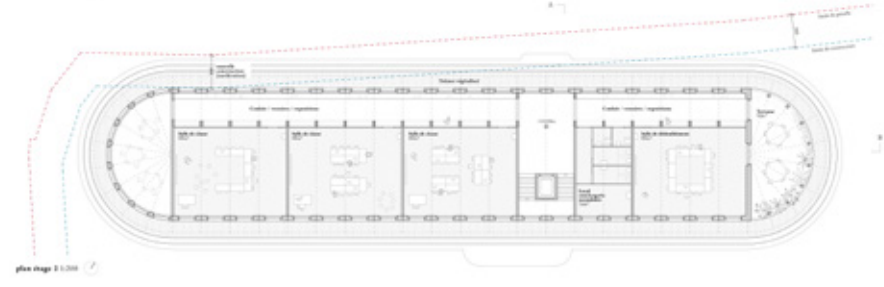
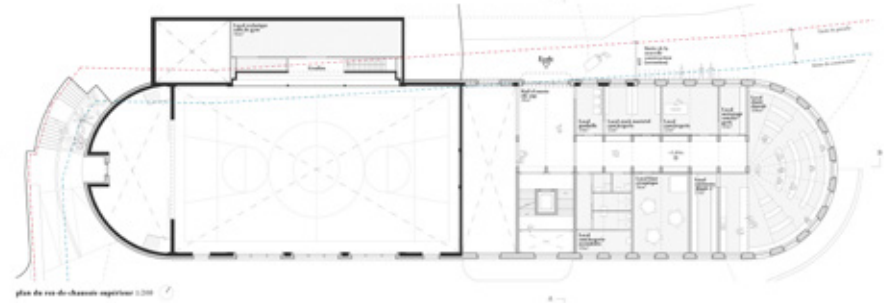
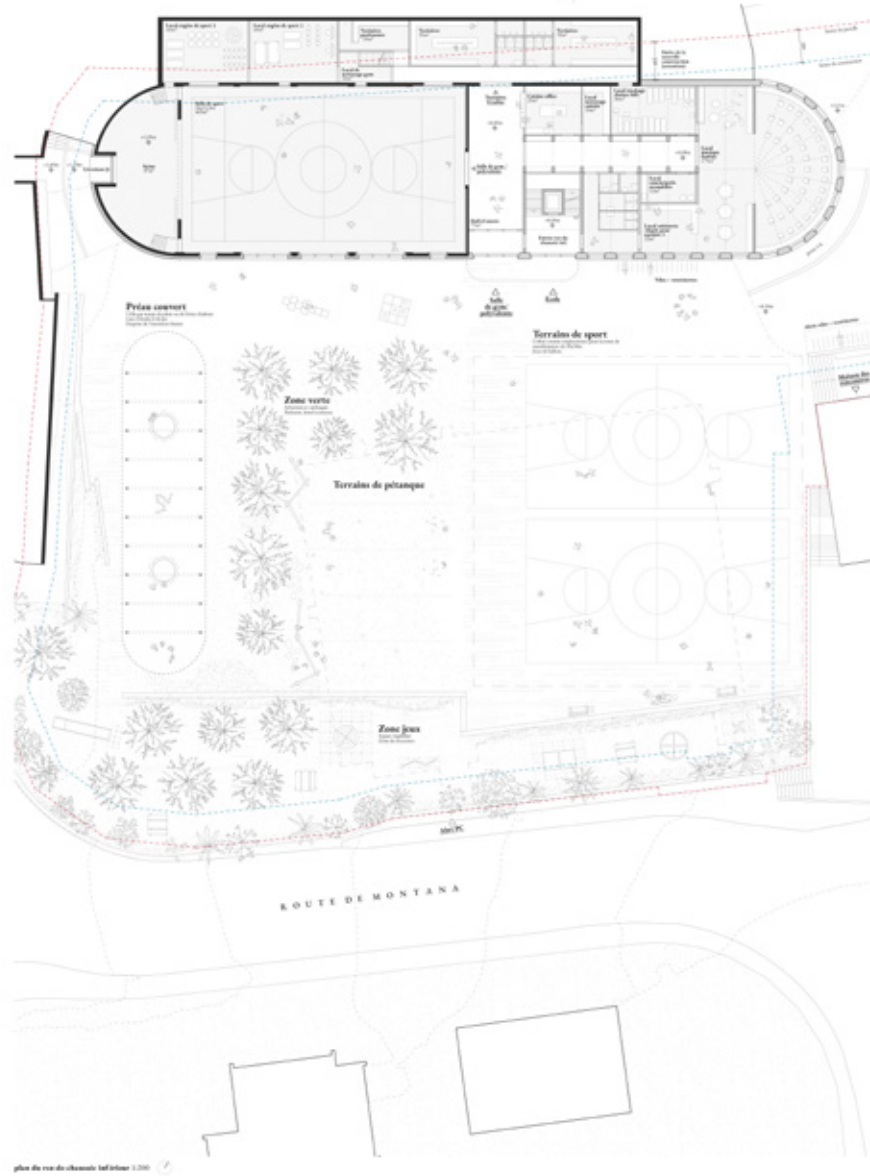
bibliothèque

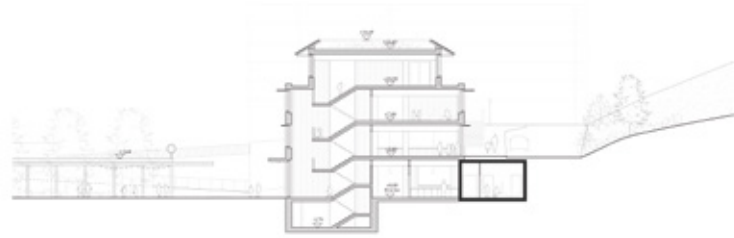
Dans le plus d'usage, le local est utilisé comme lieu de stockage. Les livres sont rangés sur des étagères en bois. La disposition des livres assure de l'usage central et centralisé fait être, une salle de lecture plus moderne. La bibliothèque de Centre Adjoint (Douchbâc), est un espace adapté au partage de connaissances et aux activités éducatives.



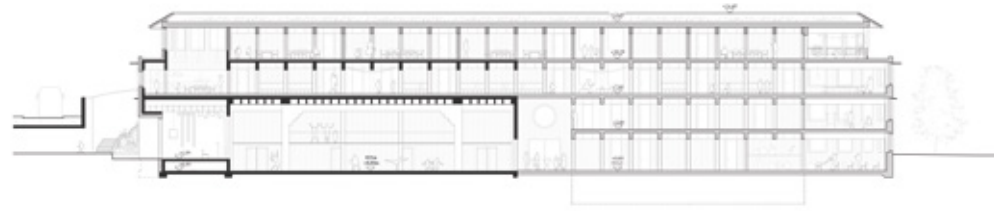
circulations

Plusieurs entrées sont conçues pour offrir un accès direct aux espaces de stockage. Des entrées sont conçues pour offrir un accès direct aux espaces de stockage et de réception. Les entrées sont conçues pour offrir un accès direct aux espaces de stockage et de réception. Les entrées sont conçues pour offrir un accès direct aux espaces de stockage et de réception.





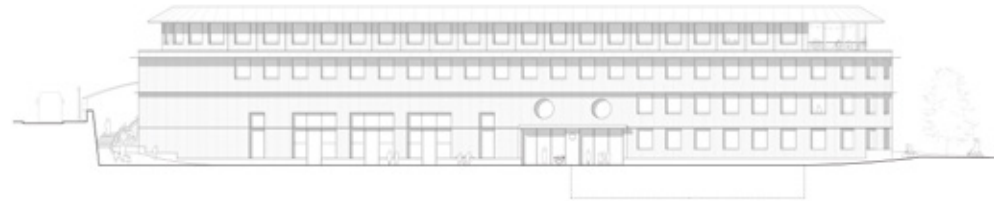
coupe a-a 1/200



coupe b-b 1/200



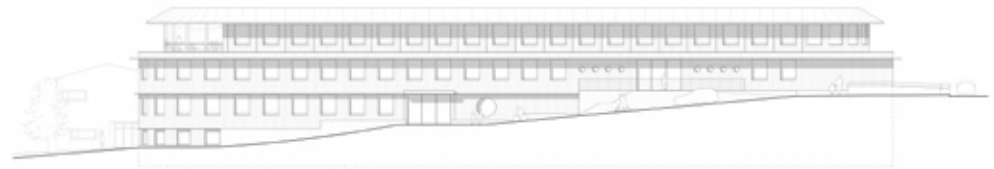
élévation ouest 1/200



élévation sud 1/200



élévation nord 1/200



élévation sud 1/200



N°03 UN, DEUX, TROIS, SOLEIL !

3^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

COLLECTIF NN, TROISTORRENTS

Collaborateurs :

Aymerick Livet, Maxime Paris, Yves Thür

26

MAWI INGÉNIEURS CONSEILS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Jean Perez, Marc Pierrehumbert, Jeremy Bussat

Le projet se distingue par une implantation particulièrement précise, en résonance avec le tissu du village. Il renforce le lien entre les hameaux villageois et le nouveau campus scolaire et redonne à la place communale une centralité claire. Le jury apprécie la qualité des espaces extérieurs, finement hiérarchisés et adaptés à l'échelle d'une école primaire. Le gradin situé entre l'école, l'UAPE et la maison de rencontre constitue un dispositif fédérateur structurant, favorisant les usages partagés.

Le nouveau bâtiment s'appuie sur des noyaux en béton armé et une structure poteaux-sommiers moisés-solives, complétée par des voutains en pisé apportant masse et inertie. La présence d'un mur extérieur en béton au rez-de-chaussée reste d'interprétation statique incertaine. Les bases du calcul parasismique sont relativement détaillées, mais les éléments de stabilisation sont peu explicités sur les planches. Les possibilités de refends sont toutefois suffisantes, même si la rigidité transversale du noyau ouest pourrait nécessiter un complément, notamment via le mur de séparation entre classes.

Pour l'école existante, l'intervention principale consiste en la démolition complète de la partie centrale et sa reconstruction en béton, formant un nouveau noyau et de nouvelles dalles. Cette intervention lourde pourrait compromettre la conservation des structures existantes, plusieurs murs porteurs étant supprimés. L'intervention finale pourrait ainsi s'avérer plus importante qu'anticipé, posant la question du maintien de l'école existante.

La séparation du programme scolaire en deux volumes distincts, combinée à une organisation sur trois niveaux, engendre un fonctionnement fragmenté peu adapté à une école primaire. Enfin, l'implantation de la nouvelle école sur l'ancien parking génère une problématique d'accès : le nouveau stationnement côté route cantonale, avec un accès direct, n'est pas conforme aux règlements en vigueur.

En conclusion, le projet convainc par son inscription territoriale, la qualité de ses espaces extérieurs et son ambition constructive durable. Le fonctionnement scolaire apparaît toutefois fragilisé par la répartition du programme sur deux volumes. Les interventions structurellement lourdes et partiellement incertaines sur le bâtiment existant interrogent le jury.

Un, deux, trois, soleil !



Site plan 1/2000

Site
Le projet est situé sur un terrain plat, à l'ouest de la commune de...
Contexte
Le projet est situé dans un quartier résidentiel...
Objectifs
Le projet vise à créer un habitat moderne et durable...

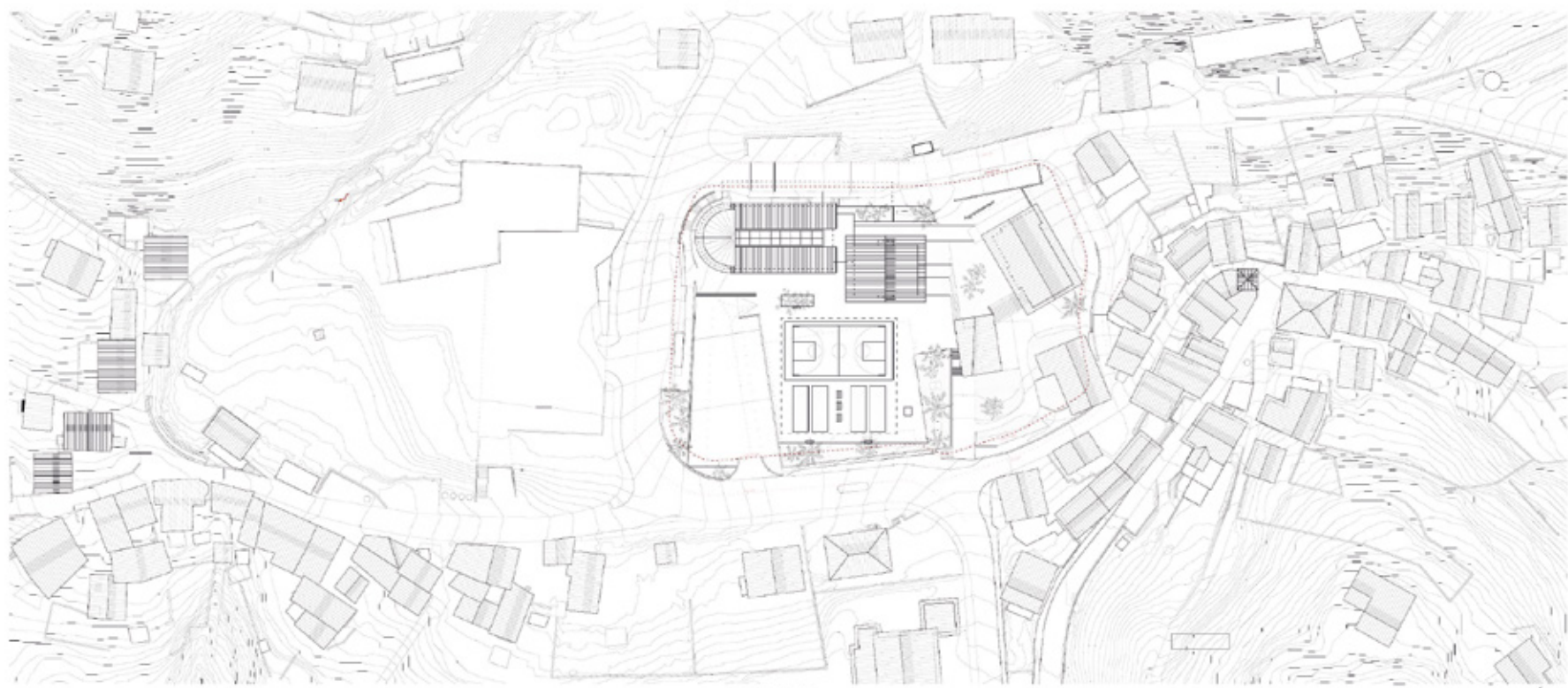
"Fusionner les générations présentes et futures l'aimer et le faire s'épanouir !"



Principe
Le principe de l'habitat est de créer un espace commun...
Principes
Le principe de l'habitat est de créer un espace commun...
Principes
Le principe de l'habitat est de créer un espace commun...

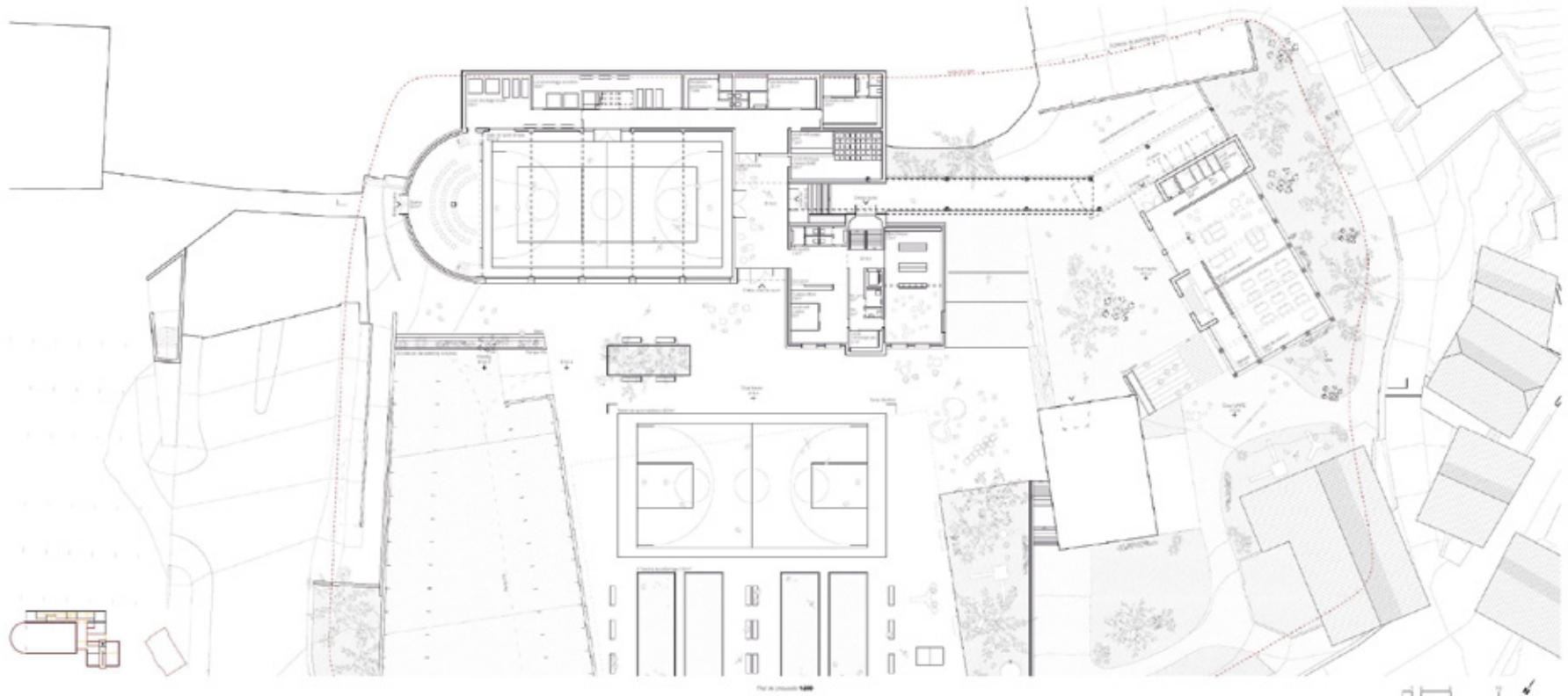


Exterior view of the building



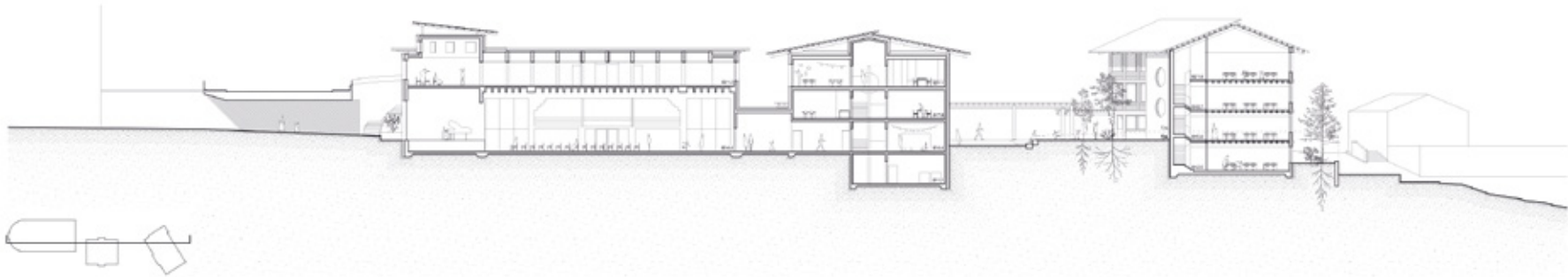
Site plan 1/500

Un, deux, trois, soleil !

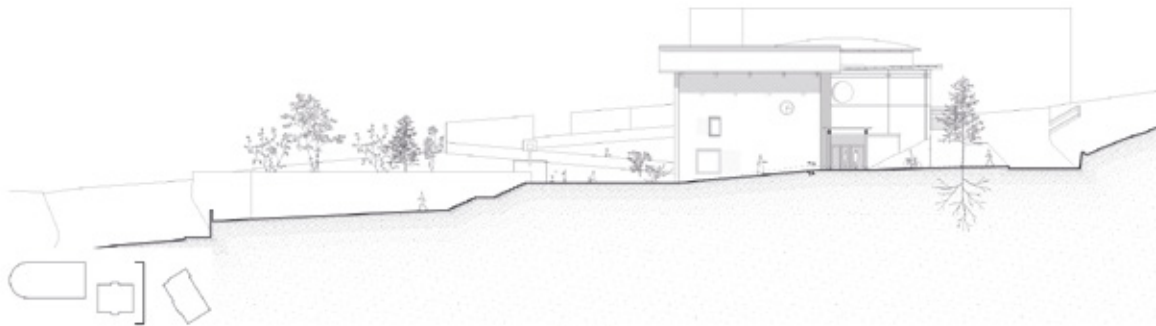


N°03 UN, DEUX, TROIS, SOLEIL !

Un, deux, trois, soleil !



coupe 1/100



coupe 2/100



coupe 3/100

Phases et modalités constructives

Le projet est conçu selon un processus en quatre étapes successives, permettant la réalisation des activités constructives de manière progressive et flexible.

La première phase consiste à définir les besoins et les objectifs du projet, en tenant compte de la situation locale et des contraintes techniques.

La deuxième phase consiste à concevoir les plans et les détails constructifs, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La troisième phase consiste à réaliser les travaux de construction, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La quatrième phase consiste à évaluer les résultats et à tirer des enseignements de l'expérience.

Comme représentation, nous avons choisi de représenter les phases de construction de manière progressive et flexible, afin de montrer comment le projet évolue au fil du temps.

Le projet est conçu selon un processus en quatre étapes successives, permettant la réalisation des activités constructives de manière progressive et flexible.

La première phase consiste à définir les besoins et les objectifs du projet, en tenant compte de la situation locale et des contraintes techniques.

La deuxième phase consiste à concevoir les plans et les détails constructifs, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La troisième phase consiste à réaliser les travaux de construction, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La quatrième phase consiste à évaluer les résultats et à tirer des enseignements de l'expérience.

Comme représentation, nous avons choisi de représenter les phases de construction de manière progressive et flexible, afin de montrer comment le projet évolue au fil du temps.

Le projet est conçu selon un processus en quatre étapes successives, permettant la réalisation des activités constructives de manière progressive et flexible.

La première phase consiste à définir les besoins et les objectifs du projet, en tenant compte de la situation locale et des contraintes techniques.

La deuxième phase consiste à concevoir les plans et les détails constructifs, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La troisième phase consiste à réaliser les travaux de construction, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La quatrième phase consiste à évaluer les résultats et à tirer des enseignements de l'expérience.

Présentation

Le projet est conçu selon un processus en quatre étapes successives, permettant la réalisation des activités constructives de manière progressive et flexible.

La première phase consiste à définir les besoins et les objectifs du projet, en tenant compte de la situation locale et des contraintes techniques.

La deuxième phase consiste à concevoir les plans et les détails constructifs, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La troisième phase consiste à réaliser les travaux de construction, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La quatrième phase consiste à évaluer les résultats et à tirer des enseignements de l'expérience.

Comme représentation, nous avons choisi de représenter les phases de construction de manière progressive et flexible, afin de montrer comment le projet évolue au fil du temps.

Le projet est conçu selon un processus en quatre étapes successives, permettant la réalisation des activités constructives de manière progressive et flexible.

La première phase consiste à définir les besoins et les objectifs du projet, en tenant compte de la situation locale et des contraintes techniques.

La deuxième phase consiste à concevoir les plans et les détails constructifs, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La troisième phase consiste à réaliser les travaux de construction, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La quatrième phase consiste à évaluer les résultats et à tirer des enseignements de l'expérience.

Présentation

Le projet est conçu selon un processus en quatre étapes successives, permettant la réalisation des activités constructives de manière progressive et flexible.

La première phase consiste à définir les besoins et les objectifs du projet, en tenant compte de la situation locale et des contraintes techniques.

La deuxième phase consiste à concevoir les plans et les détails constructifs, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La troisième phase consiste à réaliser les travaux de construction, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La quatrième phase consiste à évaluer les résultats et à tirer des enseignements de l'expérience.

Comme représentation, nous avons choisi de représenter les phases de construction de manière progressive et flexible, afin de montrer comment le projet évolue au fil du temps.

Le projet est conçu selon un processus en quatre étapes successives, permettant la réalisation des activités constructives de manière progressive et flexible.

La première phase consiste à définir les besoins et les objectifs du projet, en tenant compte de la situation locale et des contraintes techniques.

La deuxième phase consiste à concevoir les plans et les détails constructifs, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La troisième phase consiste à réaliser les travaux de construction, en tenant compte des besoins et des objectifs du projet.

La quatrième phase consiste à évaluer les résultats et à tirer des enseignements de l'expérience.

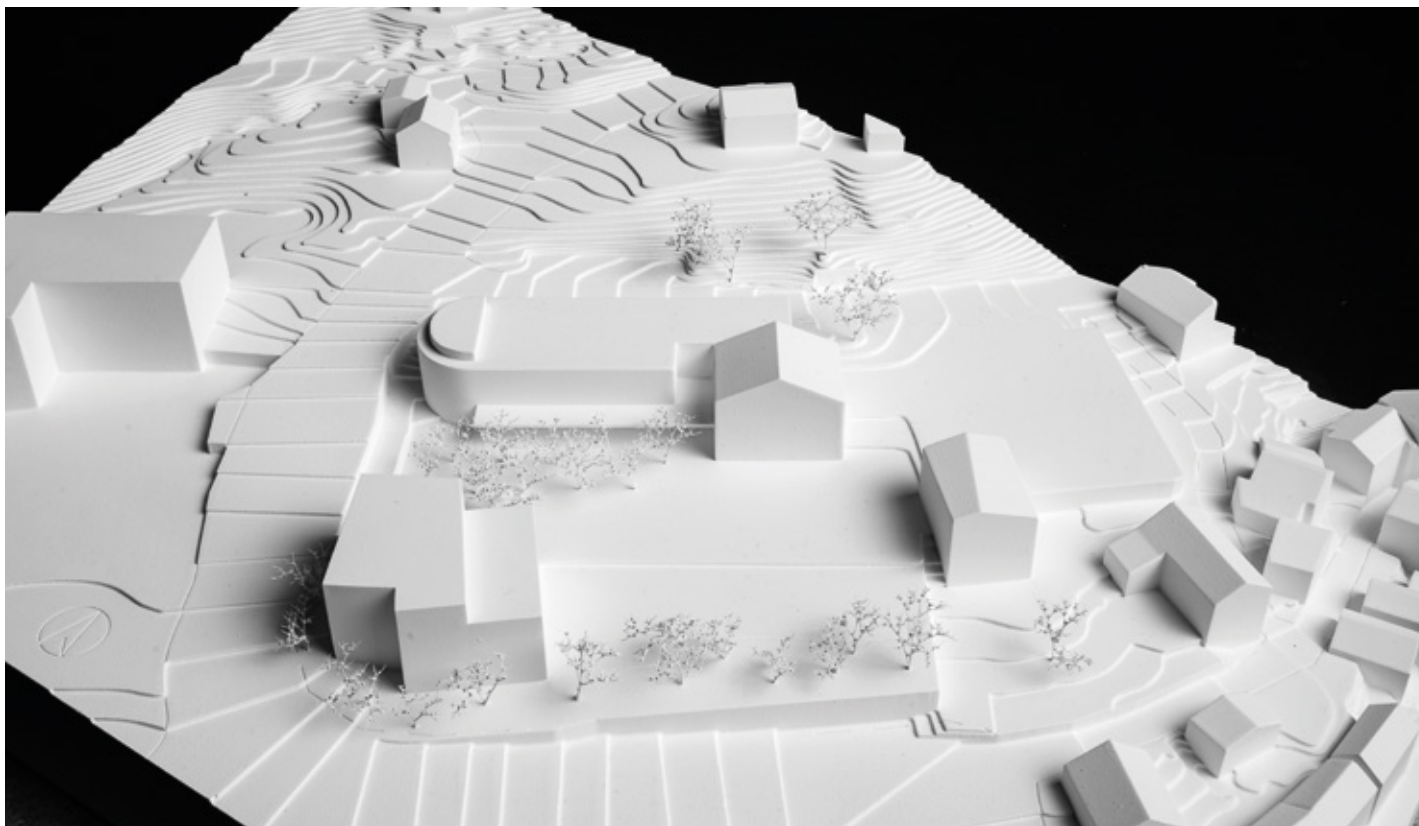


Espace change



coupe 4/100

N°03 UN, DEUX, TROIS, SOLEIL !



N°01 PITCHOUNE

4^{ÈME} RANG / 4^{ÈME} PRIX

MIJONG SÀRL, SION

Collaborateurs :

Carole Pont, Céline Guibat, Susana Dimas, Thomas Jenny, Denis Orsat

32

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin, Luca Valmont

En conservant les bâtiments existants, le projet PITCHOUNE présente une emprise de bâti mesuré, uniquement complété par la création d'un nouveau volume contenu de trois niveaux sur rez-de-chaussée articulé à la fois en plan et en coupe, accompagnant de manière habile le virage de la route de Montana au Sud ouest de la parcelle. Cette implantation habile permet de dégager un généreux préau, avec une vue dégagée, libre d'installations pour les manifestations et complété par des surfaces perméables plantées devant la salle de gym ainsi que le long de la frange sud du site. Les flexibilités d'usages qu'offre cet espace ouvert sont appréciés, de même que l'engagement pour le maintien et la réaffectation des bâtiments existants augurant d'une sobriété bienvenue.

Toutefois, avec une répartition du programme dans trois entités, le bon fonctionnement de l'école apparaît peu aisé. C'est en particulier le cas pour la localisation des salles spéciales dans l'école maintenue, détachée du programme scolaire, dont l'entrée est évaluée comme peu fluide. La typologie du nouveau volume est, quant à elle, saluée par le jury. L'organisation du bâtiment est maîtrisée avec un hall-vestiaire bien proportionné et qualitativement appropriable à chaque niveau. La création d'une terrasse est par contre questionnée tant dans son utilisation quotidienne qu'en tant que réserve de salles. La modification du volume engendrée par une éventuelle étape ultérieure apparaît, en effet, dommageable à l'articulation sensible du volume.

Le nouveau bâtiment propose une structure cohérente en ossature bois, complétée par des dalles mixtes bois-béton et des parties contre terre en béton. Le dispositif parasismique, réparti entre le noyau et des croix de contreventement, apparaît équilibré et compatible avec l'organisation générale du volume.

Pour l'école existante, le projet annonce la conservation du gros-œuvre, mais la nouvelle distribution des espaces nécessite la démolition d'un mur porteur orienté nord-sud et son remplacement par des cadres empilés. Cette intervention reste néanmoins limitée. En revanche, la stabilisation parasismique extérieure par structure triangulée va dans le sens d'une intervention plus conséquente qu'indiqué. La salle de gym ne fait l'objet que d'adaptations limitées des structures porteuses.

L'absence d'informations sur le traitement de la toiture et de la verrière laisse toutefois subsister une incertitude constructive.

D'une manière générale, même si le maintien des bâtiments existants et la position du nouveau volume sont saluées par le jury, l'organisation décentralisée de l'école et les solutions proposées dans les parties réhabilitées ne permettent pas de répondre au cahier des charges de manière suffisamment convaincante.

PITCHOUNE

Concours de projet pour la transformation du centre scolaire de Vanthône



École existante 1954

Intervention thermique

L'existant sera aménagé thermiquement par une isolation extérieure en chape chauffante - l'isolant actuel de l'école de 1954 restera en place. Les ponts thermiques en béton armé sont corrigés sur le bâtiment de 1954.

Intervention électrique

Le mur extérieur existant est remplacé à chaque niveau, remplacé par un joint métallique de type 1954, avec une zone de hauteur. Les ponts thermiques sont corrigés sur le bâtiment de 1954 et les ponts thermiques existants sont les nouveaux ponts thermiques en béton armé.

Ces ponts de conception traditionnelle à partir de réglage thermique et chauffage sont à la suppression du mur. La forme des ponts est optimisée afin de limiter la fissuration dans le joint. Intérieur et extérieur un ancrage est prévu dans la partie supérieure.

Étage

La transformation se fait par étage, selon la méthodologie suivante :

1. Construction partielle de mur aux extrémités sur une 100 cm depuis l'isolant et l'isolant existant (isolation des fondations et remplacement des ponts thermiques).
2. Construction des ponts en béton armé, en respectant avec minutie pour les ponts.
3. Mise en place des ponts métalliques, par moule et assemblage.

Étape 1 : Construction partielle de mur



Étape 2 : Isolation partielle



Étape 3 : Mise en place des ponts



Nouveau bâtiment

Système constructif

Le nouveau bâtiment est construit en ossature bois de type 1954. Les ponts thermiques sont corrigés en béton. De plus, il est prévu de le rendre étanche afin de permettre ainsi que pour un habitat à faible consommation. De plus, le processus de construction respecte les principes de l'éco-citoyenneté en favorisant les circuits courts. La mise en place pour l'isolation de chaque pont est corrigée dans le béton armé. Les ponts thermiques sont corrigés dans le béton armé. Les ponts thermiques sont corrigés dans le béton armé.

Le chauffage solaire

Quatre panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur le toit pour produire de l'énergie électrique. Les panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur le toit pour produire de l'énergie électrique. Les panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur le toit pour produire de l'énergie électrique.

Une ventilation double

À l'exception, le bâtiment est conçu comme une machine autonome qui exploite les ressources locales et les éléments naturels tels que le vent et le soleil pour le chauffage. Le bâtiment est équipé d'un système de ventilation double flux, avec filtration et température optimisée et contrôlée. La puissance d'une machine de chauffage est plus élevée.

Le chauffage est assuré par l'installation de panneaux solaires à énergie directe, avec même intégration par la réalisation de la structure supportant le toit à l'extérieur. Le bâtiment est équipé d'un système de simple flux. Des régulateurs hydrauliques dans les ponts des ponts, assurant ainsi la mise en place d'un véritable système autonome de chauffage.



Panneaux photovoltaïques, régulateur en flux de plan



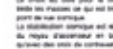
Chauffage à distance, système de ventilation



Interventions sismiques

École de 1954

Le bâtiment existant est renforcé en béton armé et il est prévu de le rendre étanche afin de permettre ainsi que pour un habitat à faible consommation. De plus, le processus de construction respecte les principes de l'éco-citoyenneté en favorisant les circuits courts. La mise en place pour l'isolation de chaque pont est corrigée dans le béton armé. Les ponts thermiques sont corrigés dans le béton armé.



Voies de fuites

Voies de fuite 2^e étage



Projeté sud 1/300



Projeté sud 1/300

PITCHOUNE

Concours de projet pour la transformation du centre scolaire de Verthonne



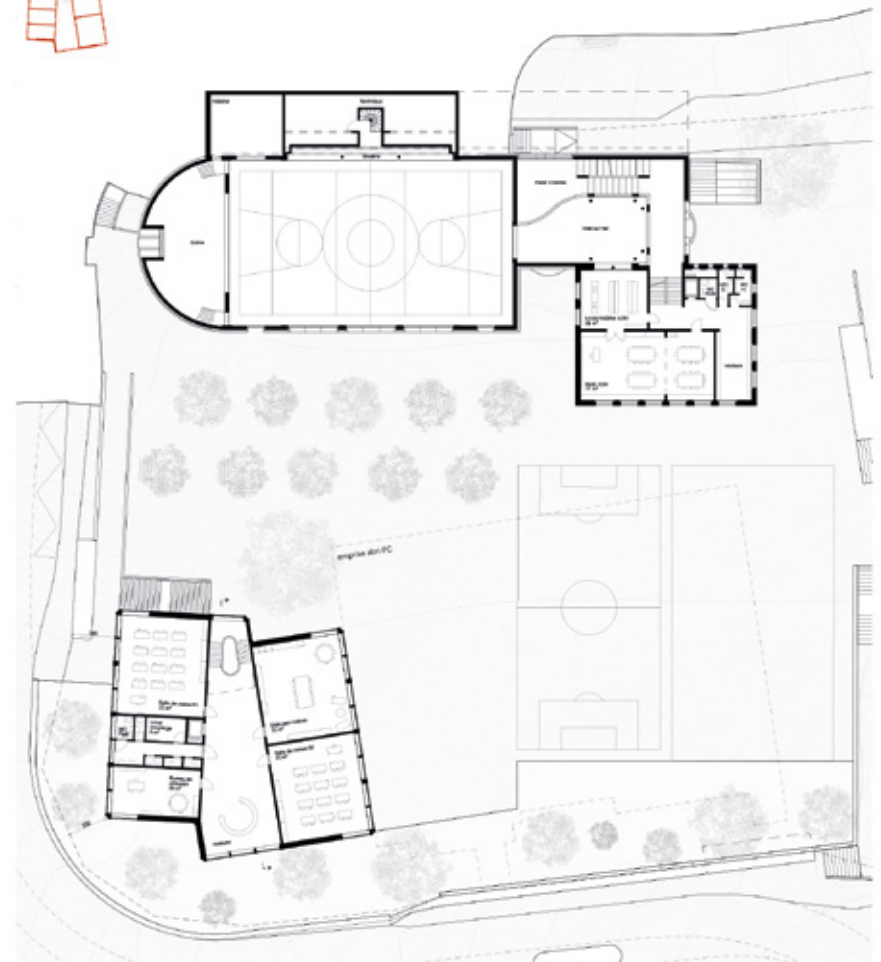
Schéma situation / construction
■ nouvelle construction
■ rénovation



Plan école de Verthonne
1/200



Schéma situation / construction
■ nouvelle construction
■ rénovation



Plan école de Verthonne
1/200

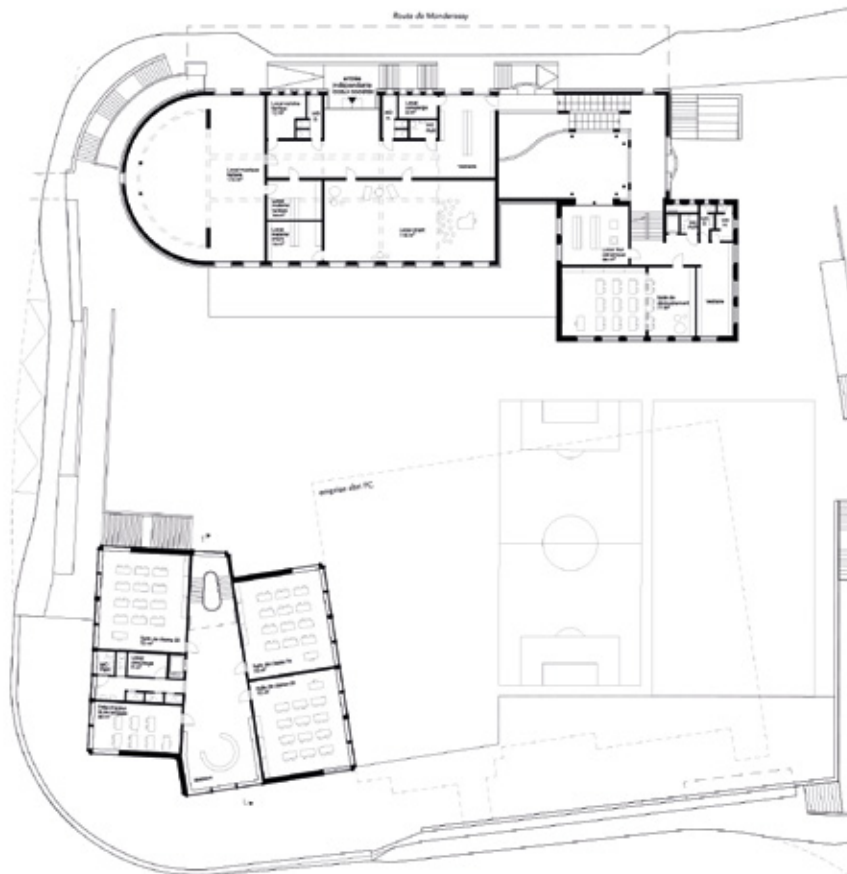


PITCHOUNE

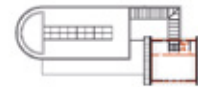
Concours de projet pour la transformation du centre scolaire de Verthône



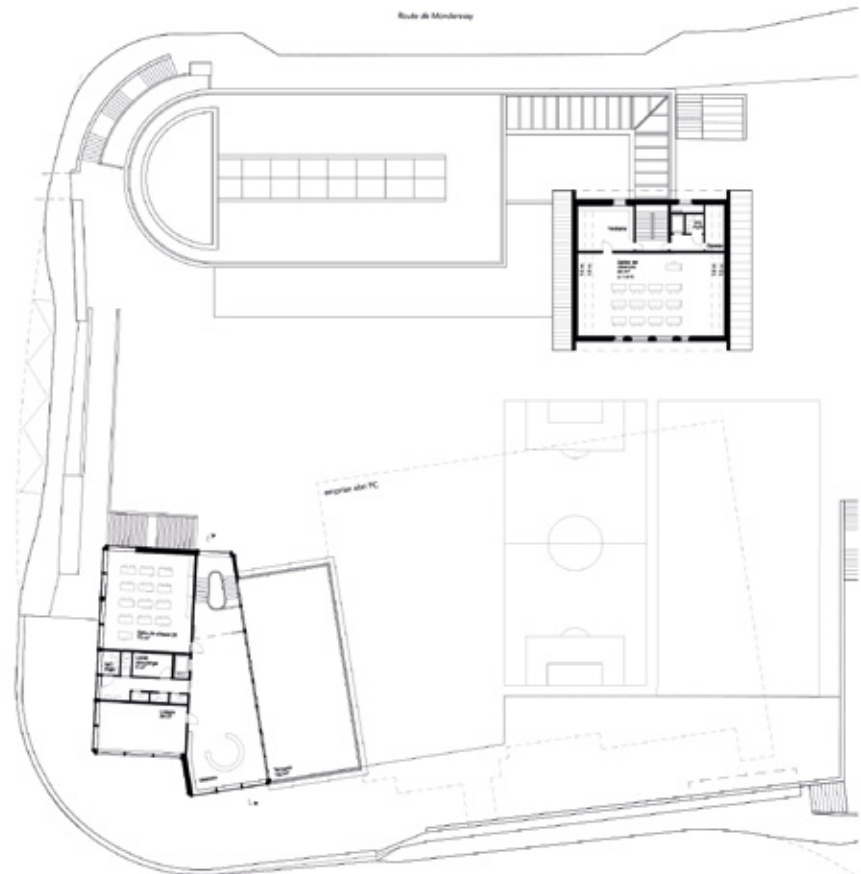
Ordre direction / construction
■ nouvelle construction
■ ancienne



Plan de masse
1/500



Ordre direction / construction
■ nouvelle construction
■ ancienne

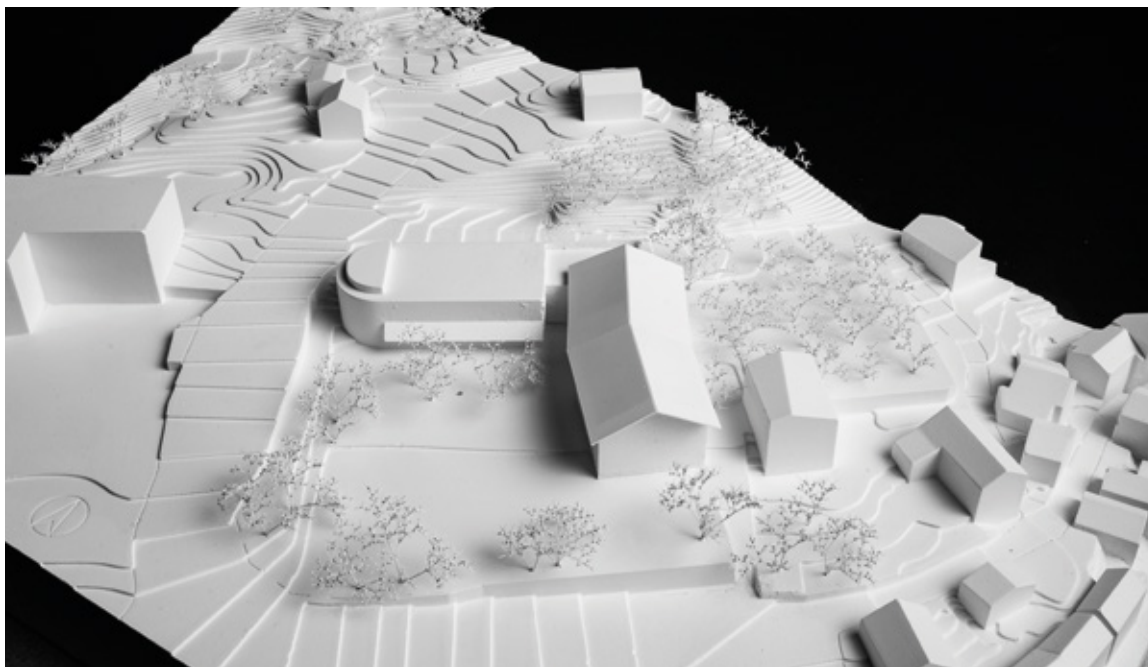


Plan de masse
1/500



N°01 PITCHOUNE

PROJETS NON PRIMES



N°02 FAIRE AVEC

PAAK, MEYRIN

Collaborateurs :

Paola Bergier, Alessandro Pecci, Francesco Colli

STRUKTURATELIER, ZÜRICH

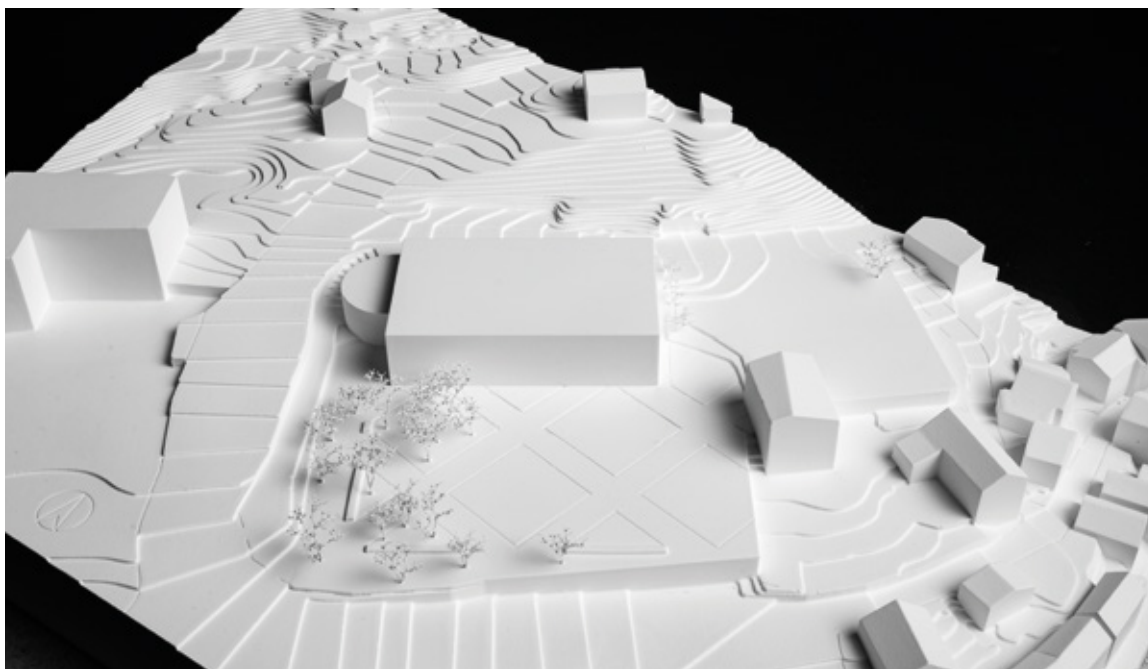
Collaborateurs :

Michal Wozniak

GARTENMANN ENGINEERING AG, BERN

Collaborateurs :

Emanuele Chollet



N°04 CENT-DIX-SEPT

ARKD SÀRL, MARTIGNY

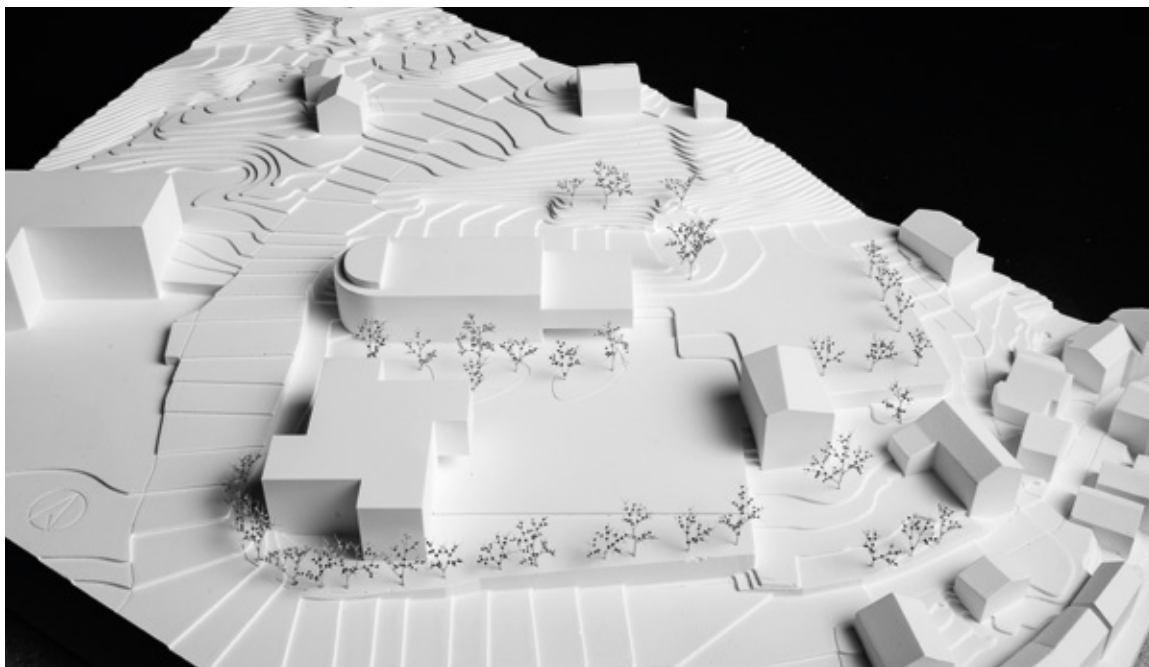
Collaborateurs :

Nicolas Krauchthaler, Arnaud Dorsaz

BUREAU D'INGÉNIEURS HUBER & TORRENT SA,
MARTIGNY

Collaborateurs :

Torrent David, Bruchez Patrick, Pinto Michel, Métrailler Rémy,
Balleys Kevin, Hinch Soloka, Pignat Nathalie



N°06 ROSE DES VENTS

SIEGRIST ARCHITECTES SÀRL, BIEL/BIENNE

Collaborateurs :

Mariela Siegrist, Luz Siegrist

BAUKONSTRUKT AG, BIEL/BIENNE

Collaborateurs :

Manuela Sigrist, Timon Cerveny, Michael Hollenstein



N°07 AVEC PLAISIR

KELLERGIRARDIER, ZÜRICH

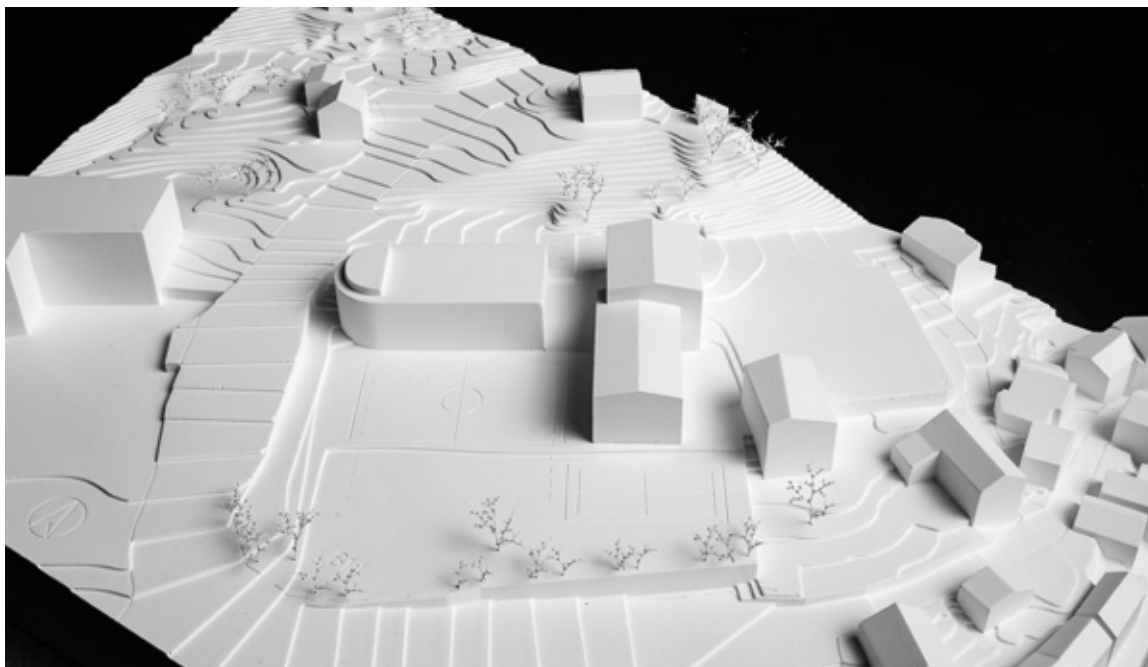
Collaborateurs :

Elvira Lucchi, Tom Keller

TIMBATEC HOLZBAUINGENIEURE, ZÜRICH

Collaborateurs :

Piero Kessler, Andreas Burgherr



N°08 MIKADO

EIDO ARCHITECTES SÀRL, DÜDINGEN

Collaborateurs :

Diogo Dos Santos, David Eichenberger, André Gomes,
Nikita Anner

MM ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Michael A McCullough, Carlo Brötz, Inês Leal, Nina Robyr

BARRAS INGENIEURS SA, CRANS

Collaborateurs :

Florian Schmidt, David Barras, Veronica Ordonez



N°09 A DEUX MAINS

GIORLA & TRAUTMANN ARCHITECTES SA, SIERRE

Collaborateurs :

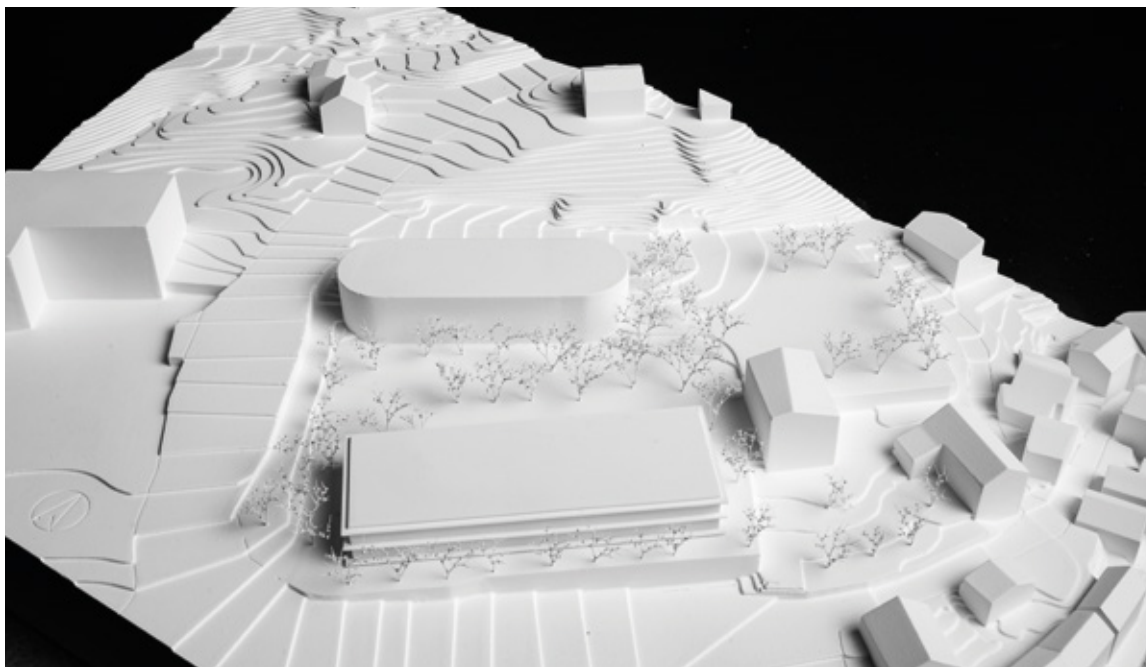
Jean Gérard Giorla, Lara Giorla, Camille Paragon,
Blandine Menoud

CORDONIER & REY SA, SIERRE

Collaborateurs :

Yves Rey, Grégoire Mudry

Consultant externe : Ratio Bois, Marcel Rechsteiner



N°10 QUICK ET FLUPKE

CHARVOZ – MOJO ARCHITECTES, SION

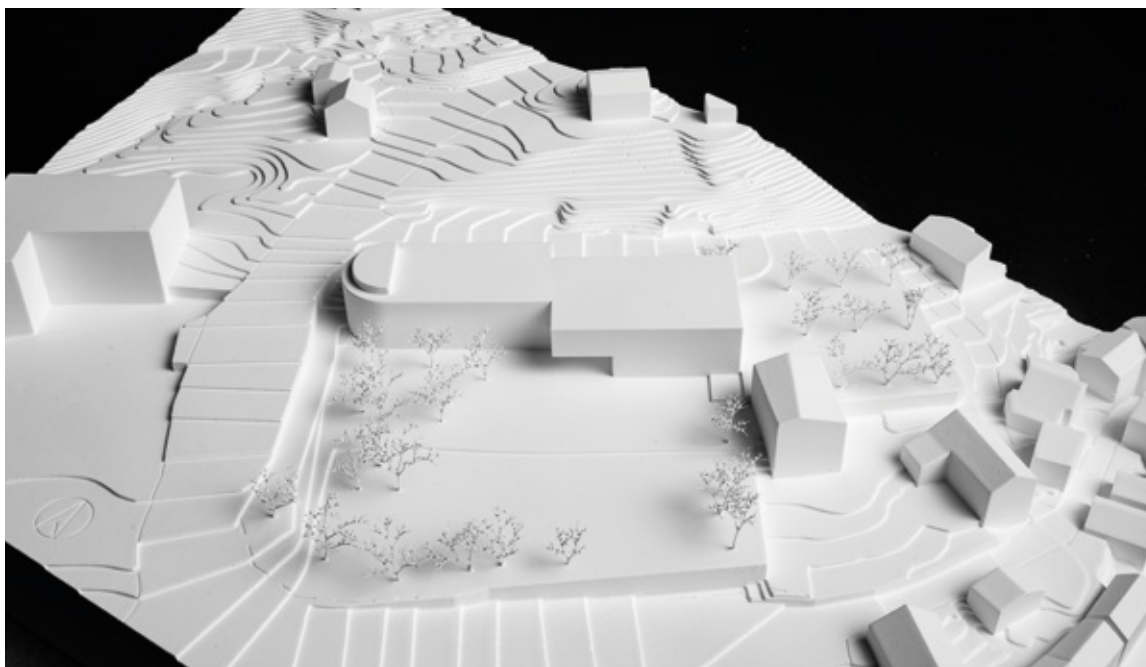
Collaborateurs :

Djavan Cardona, Bastien Charvoz, Manuel Rodriguez Monedero

LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS, MURAZ (COLLOMBEY)

Collaborateurs :

Eric Lattion



N°11 ONA

DARE ARCHITECTES SÀRL,
ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Alice Gras, Lauranne Baudin,
Delphine Bugaud, David Cretton

SARA GELIBTER ARCHITECTE
SÀRL, BIEL/BIENNE

Collaborateurs :

Sara Gelibter, Guillaume Esgleas,
David Lombard

SD INGÉNIERIE SION SA, SION

Collaborateurs :

Grégory Morand, Xavier Mittaz

EN-DEHORS, SION

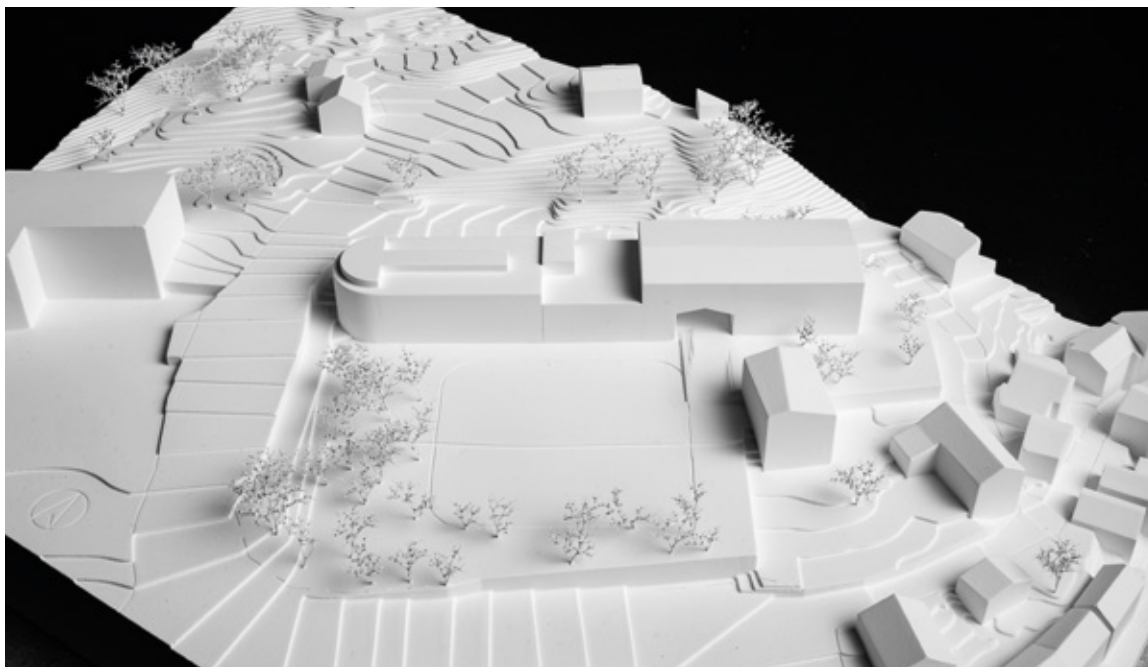
Collaborateurs :

Arnaud Michelet

BM CONCEPT SÀRL,
ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Baptiste Michellod



N°12 EN RANG PAR DEUX

KEVIN EPINEY ARCHITECTE SÀRL, VISSOIE

Collaborateurs :

Kevin Epiney, Adrien Scarpitta, Monique Fellay, Julie Bovier,
Louise Epiney

HOLINGER SA, SION

Collaborateurs :

Joao Bastos, Yoann Antille, Benoît Mailler, Gabriel Dessimoz
Loïc Leyat, Mylène Vuignier-Maritéhoz



N°13 360 WILDCAT

CW ARCHITECTES SA, SION

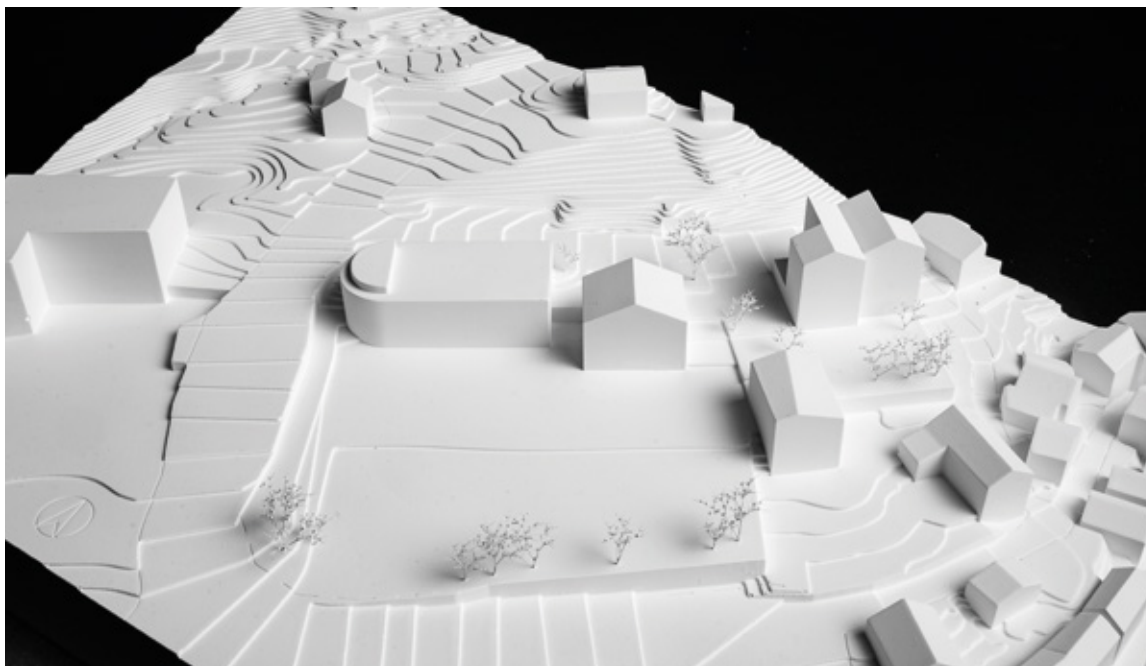
Collaborateurs :

Grégoire Wenger, Joel Loutan, Emilie Favre, Marta Michalik,
Kilian Héritier, Julien Richard, Alix Revaz, David Rosario,
Mattéo Card

KURMANN CRETTON INGENIEURS SA, MONTHÉY

Collaborateurs :

Alexandre Schmid, Hugo Nick



N°14 D'ARTAGNAN

EVEQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

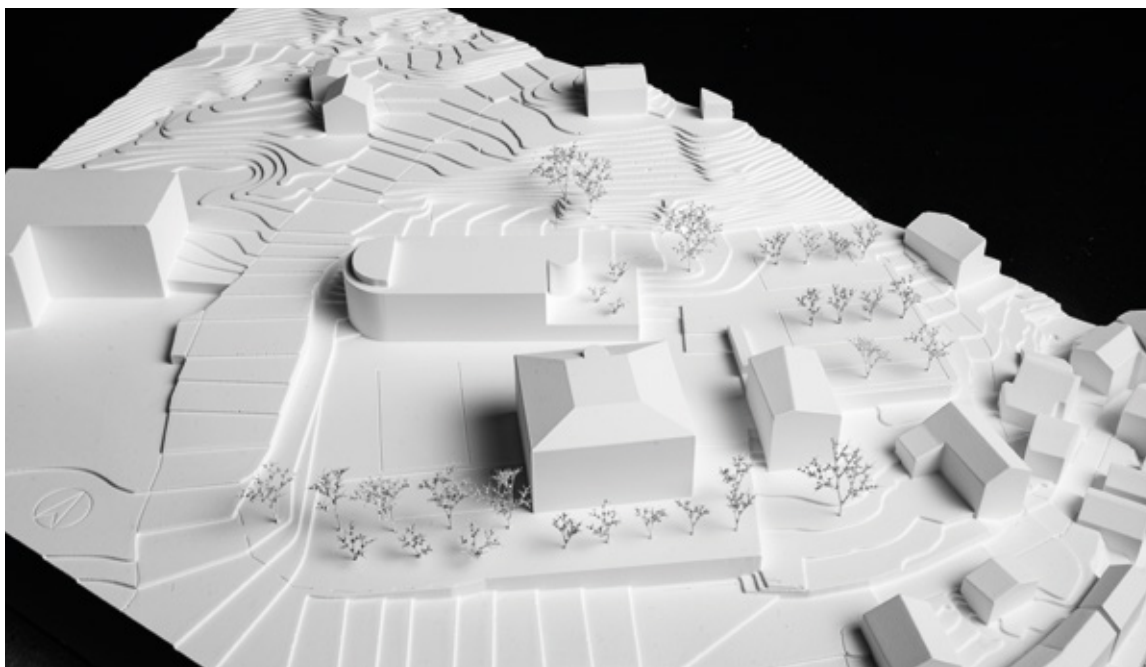
Collaborateurs :

Milena Bergerre, Daniela Andrade, Gilian Sabatier, Benjamin Moulin, Isabelle Evéquo, Nuno Ferreira

CSD INGENIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Cyrille Michel, Vincent Rebstein, Daniel Dousse



N°16 ECHO

AFF ARCHITECTS, LAUSANNE

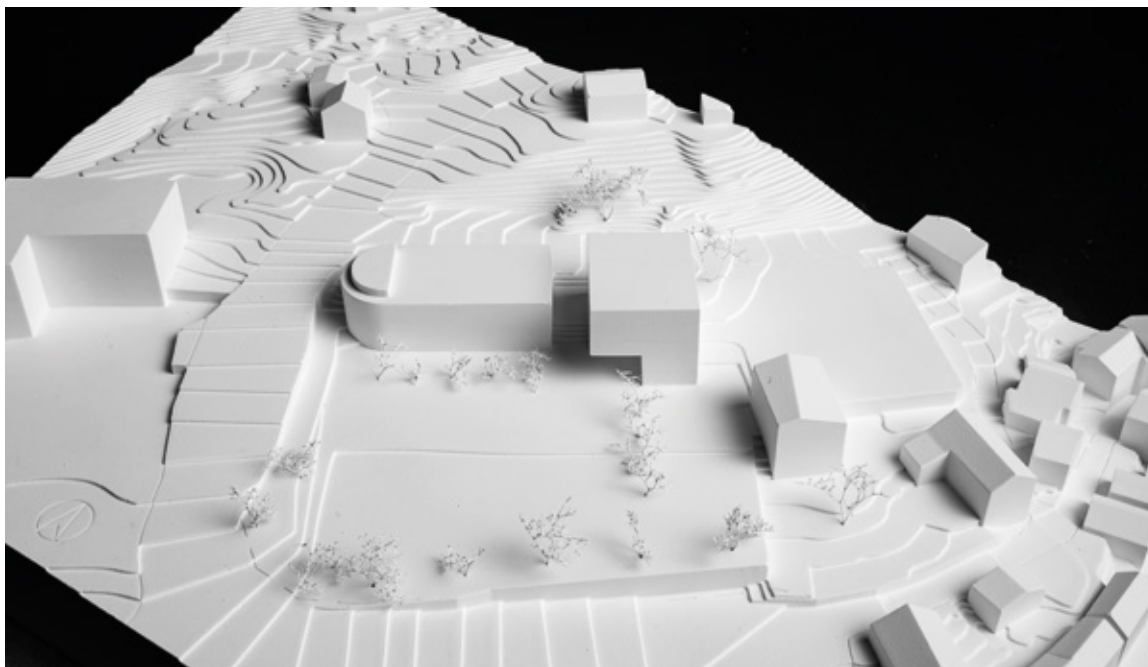
Collaborateurs :

Louise Amstutz, Ulrike Dix, Monic Frahn, Martin Fröhlich, Sven Fröhlich, Léonore Lamour, Cécile Passet Paysage, Valentino Vitacca

STRUCTURAME, GENEVE

Collaborateurs :

Adrien Salvo, Damien Dreier, Luis Borges



N°17 ARCHIBALD

DVARCHITECTES & ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Glenn Cotter, Julien Praz, Lucas Balet, Gabriela De Pellegrini,
Erika Métroz, Alan Zen-Ruffinen, Fanny Sierro

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Voide, Guillaume Aymon



N°18 LIBELLULE

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

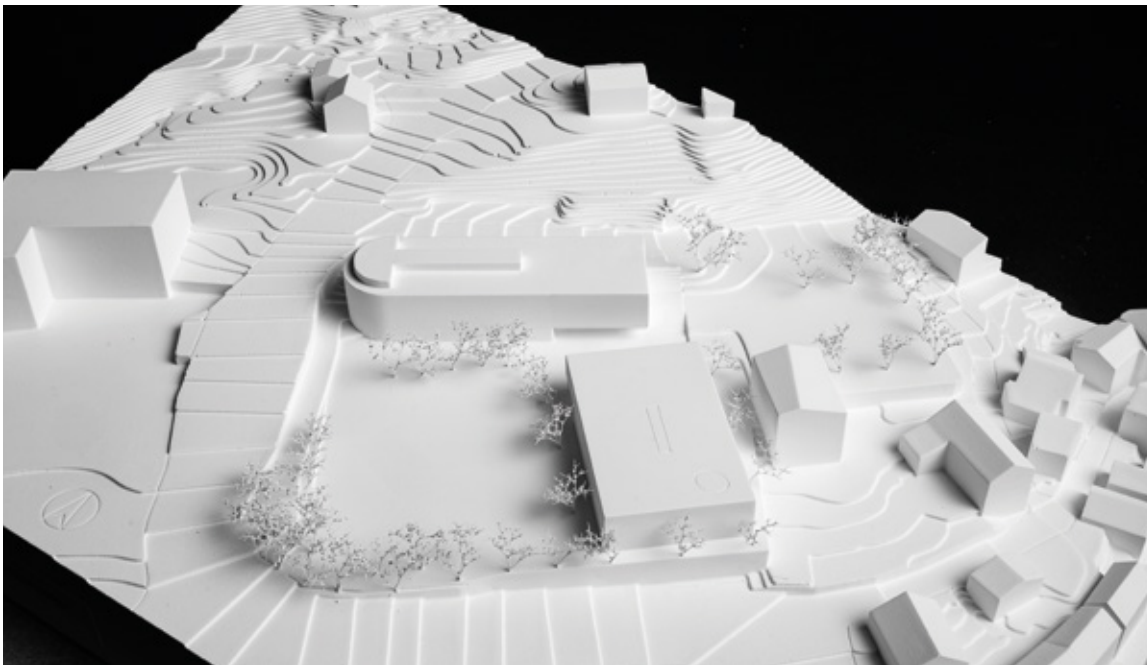
Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Magnolia Jacquier

IDEALP SA, ST-SEVERIN

Collaborateurs :

Philippe Bianco, Evan Parvex



N°19 NOED

ARCHI HIVE ARCHITECTURE & DESIGN,
ALEXANDRA SARANTI, SIERRE

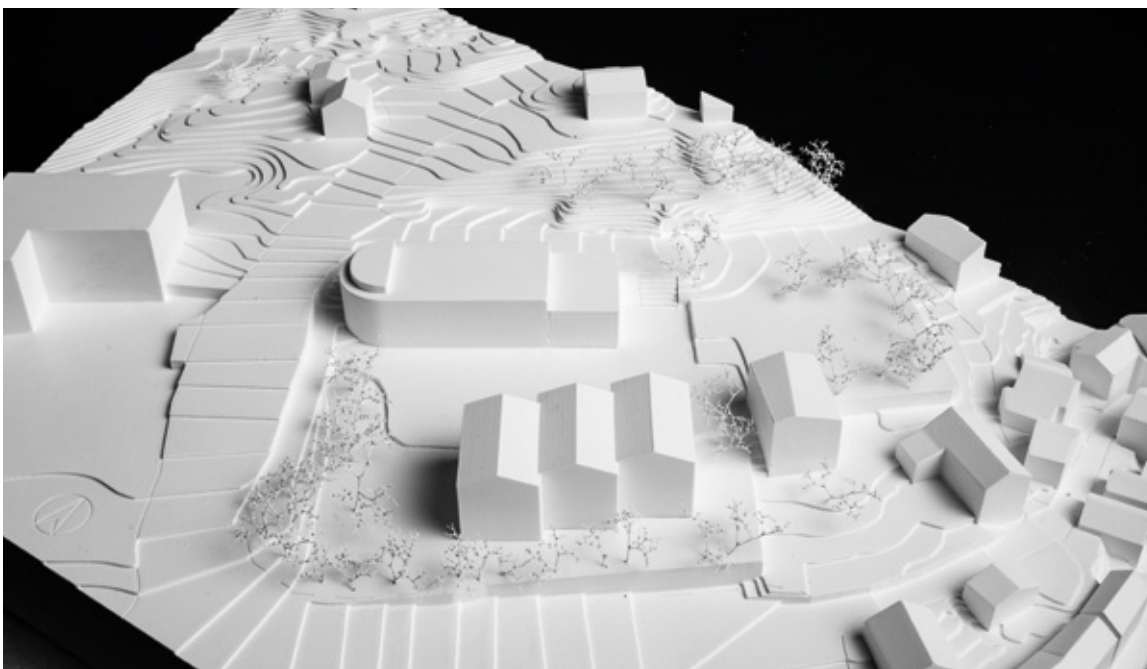
Collaborateurs :

Alexandra Saranti, Matthias Stauber

BUREAU D'INGENIEURS CRETZAZ ET PARTENAIRES SA,
SIERRE

Collaborateurs :

Raphaël Bonvin



N°20 LA GUERRE DES BOUTONS

MEI STUDIO, BELFAUX

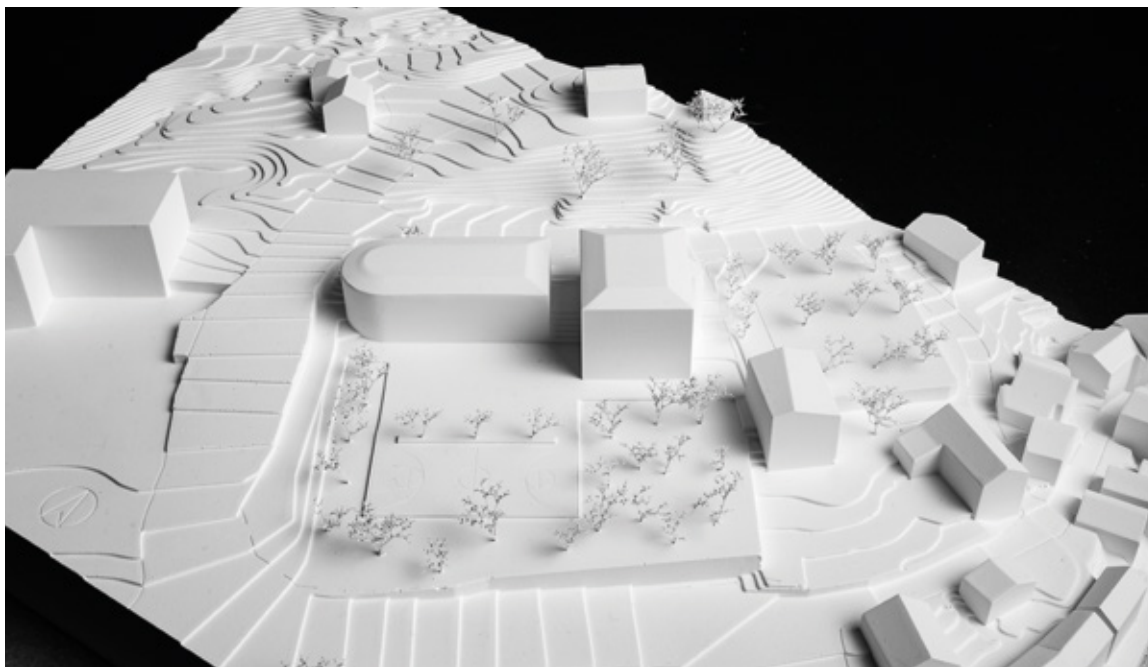
Collaborateurs :

Alexis Luc, Fabrice Schwaller

SYNAXIS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Adrian Schrepfer



N°21 VIE TSE

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

Collaborateurs :

Bob Morard, Tiago Feliciano, Maximiliano Rivera,
Emma Laurent

SOLLERTIA SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Ricardo Teixeira

